

Conseil des écoles fransaskoises No 310



Rapport annuel 2022-2023



Table des matières

Coordonnées de la division scolaire	1
Lettre de présentation	2
Introduction	3
Gouvernance.....	4
Profil de la division scolaire	9
Orientation stratégique et établissement de rapports	24
Données démographiques (effectifs)	48
Infrastructure et services de transport de la division scolaire	51
Sommaire financier.....	54
Annexe A : Liste des bénéficiaires.....	57
Annexe B : Rapport de la direction et états financiers vérifiés	63

Sigles

CAP :	Communauté d'apprentissage professionnelle
CÉ :	Conseils d'école
CÉF :	Conseil des écoles fransaskoises
CMEC :	Conseil des ministres de l'Éducation du Canada
COPE :	Communication orale en petite enfance
CSF :	Conseil scolaire fransaskois
ÉPE :	Évaluation de la petite enfance



Coordonnées de la division scolaire

Conseil des écoles fransaskoises N° 310

1440, 9^e Avenue Nord, bureau 201
Regina (SK) S4R 8B1

Téléphone : 306-757-7541

Numéro sans frais : 1-877-273-6661

Télécopieur : 306-757-2040

Site internet : www.ecolesfrancophones.com

Courriel : regina@cefsk.ca



Lettre de présentation

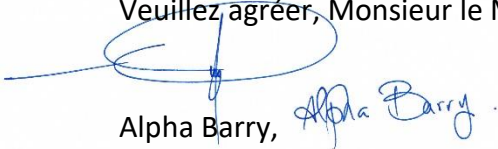
Honorable Jeremy Cockrill
Ministre de l'Éducation

Monsieur le Ministre,

Le conseil scolaire du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) est heureux de vous soumettre, ainsi qu'aux résidents du Conseil, son rapport annuel pour l'exercice 2022-2023.

Ce rapport présente un aperçu des objectifs, des activités et des résultats pour l'année financière du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023. Le rapport fournit aussi un aperçu financier ainsi que les états financiers vérifiés par un auditeur indépendant, selon les méthodes comptables normalisées, généralement reconnues au Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.



Alpha Barry,
Président du Conseil scolaire fransaskois.



Introduction

Ce rapport donne un aperçu de l'année financière 2022-2023 du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF), de ses structures de gouvernance, de ses élèves, de son personnel, de ses programmes, de son infrastructure et de ses finances.

En plus des détails concernant les objectifs du CÉF, de ses activités et de ses résultats, ce rapport montre les actions qui sont mises en œuvre dans le cadre du Plan intérimaire d'éducation de la province en lien avec le Plan stratégique de son conseil scolaire.

Encore une fois, en 2022-2023, le maintien de la sécurité et du bien-être des élèves et du personnel, ainsi que la poursuite de l'apprentissage étaient prioritaires.

Le présent rapport comprend des détails quant aux mesures prises pour garantir les priorités et les objectifs du CÉF pour l'année scolaire 2022-2023.



Gouvernance

Conseil scolaire

Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) assure la gouvernance du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) tandis que les Conseils d'école (CÉ) assurent un rôle consultatif clé auprès des écoles.

Par l'entremise de la *Loi sur l'éducation de 1995*, le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan délègue au CSF l'autorité voulue pour régir le CÉF. De plus, la *Charte canadienne des droits et libertés*, adoptée en 1982, accorde aux francophones vivant en milieu minoritaire le droit de gérer leur propre système scolaire. Ainsi, le CSF, dûment élu, assume la responsabilité d'offrir aux élèves du CÉF des programmes éducationnels qui actualisent la vision, la mission et les valeurs du CÉF.

MISSION

Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.

VISION

À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12e année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière dans la société.

VALEURS

Une éducation francophone de grande qualité est essentielle à l'épanouissement de notre communauté francophone et à chacun de nos élèves. Dans le but d'assurer que chaque élève reçoive cette éducation de qualité et connaisse le succès, les valeurs suivantes sont au cœur de toute action entreprise par le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF).

Les valeurs organisationnelles permettent de traduire la vision dans les comportements au quotidien. Elles facilitent l'ancrage d'une culture organisationnelle qui reflète la personnalité de l'organisation :

- Relations interpersonnelles
- Environnement sain
- Culture d'excellence
- Partenariat
- Innovation
- Ouverture sur le monde

Le CSF exerce un contrôle exclusif sur, au minimum, sept principales fonctions scolaires. D'autre part, la province doit respecter cinq obligations constitutionnelles génériques :

Les sept fonctions exclusives du CSF :

- 1- L'identification des besoins scolaires de la communauté qu'elle dessert ;



- 2- Les dépenses des fonds prévus pour l’instruction et les établissements scolaires ;
- 3- Le recrutement et l’affectation du personnel enseignant ;
- 4- La nomination et la supervision de la direction générale ;
- 5- L’établissement des programmes scolaires ;
- 6- La conclusion d’accords pour l’enseignement et les services dispensés ;
- 7- La détermination de l’emplacement des écoles de la minorité.

Les cinq obligations provinciales :

- 1- Réparer les injustices du passé et s’assurer qu’elles ne se répèteront plus afin de contribuer à l’égalité des deux communautés linguistiques officielles dans le futur ;
- 2- Offrir et promouvoir l’instruction en français ;
- 3- S’assurer que l’instruction en français soit d’une qualité exemplaire ;
- 4- Déléguer au CSF les pouvoirs exclusifs prévus ; et,
- 5- Desservir les besoins scolaires de la communauté minoritaire.

Le CÉF est actuellement organisé en dix régions scolaires aux fins des élections scolaires ; après les élections, les conseillers et conseillères sont chargés de veiller aux intérêts des élèves du CÉF et à ce que la meilleure éducation en français langue première soit prodiguée à chacun et chacune.

Les membres du conseil scolaire actuel ont été élus lors de l’élection générale de 2020 (Automne) pour s’acquitter d’un mandat de quatre ans.

Les membres du conseil scolaire fransaskois, au 31 août 2023, sont les suivants :

Région scolaire de Bellegarde n° 1	Brian LeNouail
Région scolaire de la Vieille n° 2	Maria Lepage
Région scolaire de Regina n° 3	Alpha Barry (Président du CSF)
Région scolaire de l’école Providence n° 4	Gisèle Rivard
Région scolaire de Saskatoon n° 5	Yvan Lebel
Région scolaire de Zenon Park n° 6	Monica Ferré
Région scolaire de Prince Albert n° 7	Geneviève Binette
Région scolaire des Battlefords Park n° 8	Oumnia Tahiri
Région scolaire de l’école St-Isidore n° 9	Élizabeth Perreault
Région scolaire de Ponteix n° 10	Guy Roberge

Une liste de la rémunération versée à tous les membres du conseil scolaire fransaskois en 2022-23 figure à l’annexe A.





Brian LeNouail



Maria Lepage



Alpha Barry



Gisèle Rivard



Yvan Lebel



Monica Ferré



Geneviève Binette



Oumnia Tahiri



Élizabeth
Perreault



Guy Roberge



Conseils école-communauté/conseils d'école (CEC/CE)

En vertu de la *Loi de 1995 sur l'éducation*, chaque région scolaire a un conseil d'école. Chaque conseil d'école est composé de parents et d'un représentant communautaire. Plus de soixante conseillères et conseillers d'école s'impliquent dans les écoles fransaskoises.

Le CÉF est composé de douze conseils d'école formés d'élus pour un mandat d'une durée de deux ans. Les conseils d'école jouent un rôle capital en termes d'implication des parents dans la vie scolaire, identitaire et culturelle de l'organisation.

Parmi les devoirs et les responsabilités énumérés dans la Loi scolaire, les conseils d'école sont intégrés au processus de décision du CSF. Les membres du conseil d'école représentent les parents des élèves qui fréquentent l'école et la raison d'être d'un conseil d'école est :

- D'aider les familles à accompagner leurs enfants dans leur apprentissage scolaire ;
- De rassembler les ressources de la communauté pour assurer le bien-être des élèves ;
- De développer une responsabilité partagée pour l'apprentissage et le bien-être de tous les enfants ;
- D'encourager et faciliter l'engagement des parents et de la communauté dans la planification et l'amélioration de l'école.

Les conseils d'école font de nombreuses recommandations au CSF en matière de programmation et d'infrastructure. En matière de planification, les conseils d'école sont intégrés au processus d'élaboration du Plan d'amélioration continue (PAC) ayant pour but d'élaborer des cibles de réussite et d'assurer la participation des parents dans l'atteinte des cibles identifiées.

En 2022-2023, quelques conseils d'école ont participé à une formation dédiée aux rôles et responsabilités des conseillers d'école. Le CÉF révisé en continu le Manuel des conseils d'école. Ce Manuel est rédigé pour tous les membres des conseils d'école afin de les aider à comprendre leurs rôles et de leur fournir toutes les ressources nécessaires à leurs responsabilités.

Les conseillers d'école pour 2022-23

Beau Soleil

MM. Gilbert Havugiyaremye (Représentant communautaire), Frédéric Castonguay, Julie Lécuyer, Mélanie Potié Gosselin et Edna Williamson.

École Mathieu de Gravelbourg

Mme Karine Gascon.

Boréale

MM. Marcel Cyr (Représentant communautaire), Walter Chizzini, Derek Gloster, Daniel Roberge et Suzanne Smith.



École canadienne-française

MM. Anne Leis (Représentante communautaire), Nathalie Bérubé, Valérie Caron, Maria Ferré, Patrick Girardeau, Koffi Silvère Kouassi, Benjamin Leis, Marika Rioux et Ève Roquebrune.

Bellegarde

MM. Joseph Poirier (Représentant communautaire), Rhéanne Dekeyser, Jennifer Martin, Nathan Poirier et Brittany Reddick.

Ducharme

MM. Hervé Lahamy (Représentant communautaire), Damien Musekura, Megan Smith et Karen Watson.

Monseigneur de Laval

MM. Julius Sendze (Représentant communautaire), Julie Chabot-Thoring, Danielle Dietrich, Ronald Labrecque, Natacha Louise, Saint Clair Nomegne, Bélise Nzeyimana et Papi Tshiswaka.

Notre-Dame-des-Vertus

MM. Louise Dion (Représentant communautaire), Martin Cyr, Marc Hudon, Holly Lalonde et Larissa Maendel.

Père Mercure

MM. Katrina Hurley (Représentant communautaire), Joël Carignan, Feriel Djebbar et Jean Jacques Pascal Felicite.

Providence

MM. Marcel Hounjet, Gaetan Lepage, Myron Rogal et Faye Urick.

St-Isidore

MM. Francine Gareau (Représentante communautaire), Daryl Cousin, Aimée Kola, Jeannine Roy et Eileen Trumier.

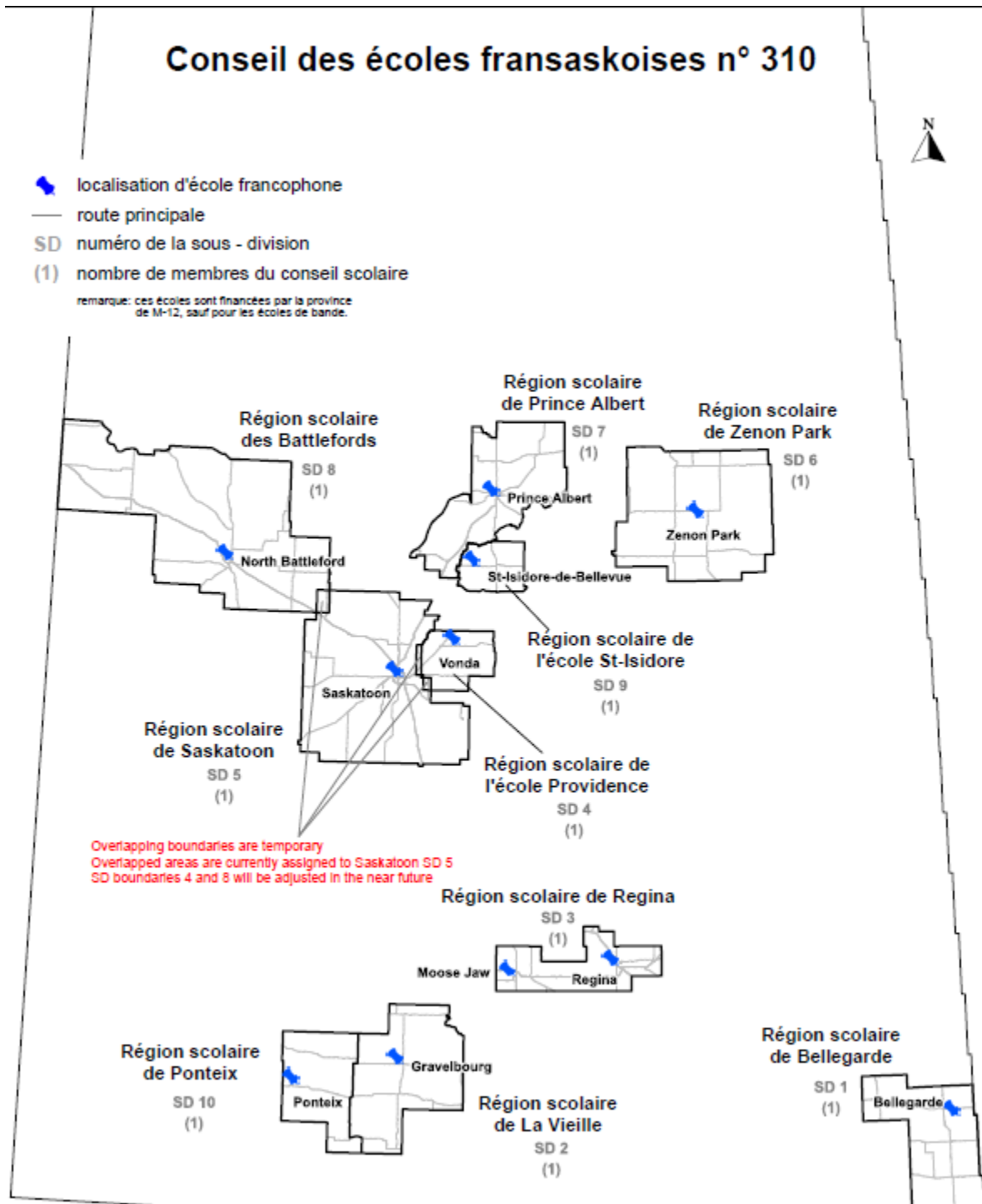
Valois

MM. Gayle Gareau (Représentante communautaire), Anne Barlow, Roger Boucher, Amanda Hounjet et Jessica Masserey.



Profil de la division scolaire

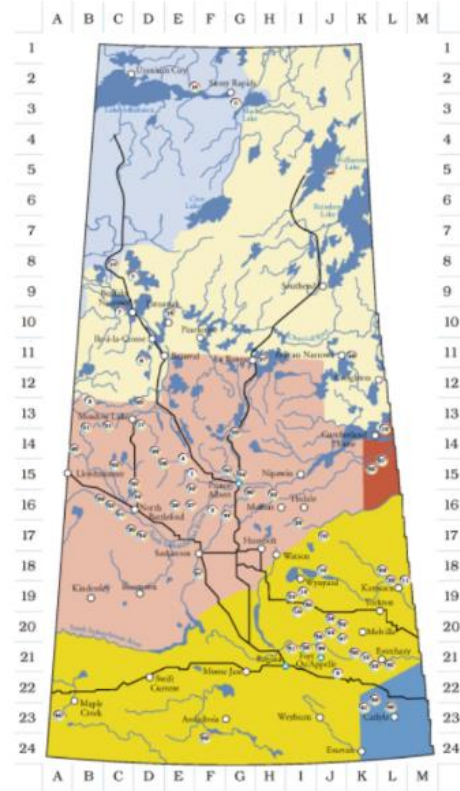
Le contexte de la division scolaire



Le CÉF appuie les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle des traités, le CÉF reconnaît que son siège social est localisé sur le territoire du Traité numéro 4, que ses écoles sont situées sur les territoires des traités numéros 2, 4 et 6 et que ses établissements sont également localisés sur les terres ancestrales des Cris, des Saulteaux et des Nakoda\Nakota ainsi que le pays natal des Métis.

Nous respectons et honorons les Traités qui ont été ratifiés sur tous les territoires. Nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration.



Bellegarde est une communauté rurale fransaskoise d'origine belge établie en 1898 par l'abbé Jean Gaire. C'est un hameau francophone de la municipalité rurale de Storthoaks n° 31, établie en 1898. Le parc provincial historique Cannington Manor et le parc provincial Moose Mountain sont situés près de Bellegarde.

Gravelbourg est surnommée « le bijou culturel » de la Saskatchewan. Grâce à la richesse de sa culture, à son remarquable caractère bilingue, à son architecture majestueuse et à sa diversité, la ville offre « un avant-goût d'Europe dans les Prairies ».

La ville de **Moose Jaw** est surtout connue comme lieu touristique de détente avec ses nombreux parcs et attractions touristiques tels que les tunnels de Moose Jaw ou le Casino Moose Jaw. La ville de Moose Jaw est située dans une vallée abritée au confluent des rivières Moose Jaw et Thunder.

North Battleford est une ville située sur la berge de la rivière Saskatchewan Nord en face de la municipalité de Battleford. Les deux villes sont reliées ensemble par la route Yellowhead, section de la route Transcanadienne.

La ville de **Ponteix** est une communauté dynamique, nichée dans une petite vallée près du ruisseau Notukeu. La ville est riche en histoire culturelle et bilingue. On y trouve des entreprises agricoles et la communauté d'affaires englobe une zone commerciale d'environ 3.500 personnes.

Surnommée la « Porte du Nord », **Prince Albert** donne sur les Prairies, au sud, et sur des forêts parsemées de nombreux lacs, au nord. Au nord de la ville, se trouve le parc national de Prince



Albert. C'est la troisième plus grande ville de la Saskatchewan et elle porte le nom du prince consort de la reine Victoria.

Construite sur une vaste plaine alluviale, **Regina** est la capitale de la Saskatchewan. La ville a été nommée en l'honneur de la reine Victoria, la belle-mère du marquis de Lorne, qui était gouverneur général quand la ville a été fondée.

Saskatoon est une ville située au cœur des Prairies canadiennes. La ville se trouve sur les rives de la rivière Saskatchewan Sud. Bien qu'elle n'en soit pas la capitale, c'est la ville est la plus peuplée de la Saskatchewan.

Saint Isidore de Bellevue fait partie de la municipalité rurale de Saint-Louis n° 431. Le village fut fondé par des colons métis et canadiens-français venus du Québec, qui s'établirent dans ce territoire autour de la rivière Saskatchewan Sud.

Vonda est un village peuplé majoritairement par des Fransaskois et par des colons venus d'Ukraine. Le village a été nommé à partir du nom de la fille du journaliste britannique Cy Warman. Le village fut d'abord connu sous le nom de Vaunder lors de l'ouverture de son bureau de poste le 1^{er} avril 1901. Il adopta son nom actuel le 1^{er} mai 1906.

En 1910, les premiers pionniers de descendance française ont immigré à **Zenon Park**. L'abbé Philippe-Antoine Bérubé a décrit la région comme ayant des terres fertiles. De riches terres agricoles qui ont attiré les pionniers. À cette époque, l'économie dépendait de deux ressources principales : l'agriculture (été) et l'industrie de bois (hiver).

LES ÉCOLES FRANCOPHONES :



- 13 ÉCOLE BEAU SOLEIL
306, 1^{ère} avenue Est, C.P. 515 | Gravelbourg
- 12 ÉCOLE BORÉALE
110, avenue Railway, C.P. 576 | Ponteix
- 7 ÉCOLE CANADIENNE-FRANÇAISE - PAVILLON GUSTAVE-DUBOIS
2320, avenue Louise | Saskatoon
- 6 ÉCOLE CANADIENNE-FRANÇAISE - PAVILLON MONIQUE-ROUSSEAU
1407, avenue Albert | Saskatoon
- 14 ÉCOLE DE BELLEGARDE
103, avenue Mgr Jules Bois, C.P. 69 | Bellegarde
- 10 ÉCOLE DU PARC
621 avenue Douglas Est | Regina
- 8 ÉCOLE DUCHARME
340, Ominica Ouest | Moose Jaw
- 13 ÉCOLE MATHIEU DE GRAVELBOURG
306, 1^{ère} avenue Est, C.P. 690 | Gravelbourg
- 11 ÉCOLE MONSIEUR DE LAVAL - PAVILLON ÉLÉMENTAIRE
1601, Cowan Crescent | Regina
- 9 ÉCOLE MONSIEUR DE LAVAL - PSQV
1440, 9^e avenue Nord | Regina
- 4 ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-VERTUS
650, 2^e rue Nord, C.P. 248 | Zenon Park
- 1 ÉCOLE PÈRE-MERCURE
1881, 99^e Rue | North Battleford
- 5 ÉCOLE PROVIDENCE
315, rue Main, C.P. 289 | Vonda
- 2 ÉCOLE ST-ISIDORE
130, rue Topping, C.P. 159 | Bellevue
- 3 ÉCOLE VALOIS
449, 10^e rue Est | Prince Albert

ecolesfrancophones.com



Fondements philosophiques de la division

Le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) poursuit un triple mandat auprès de sa communauté et plus particulièrement auprès des enfants et des adolescents : la réussite scolaire pour chacun d'entre eux, le développement de leur identité francophone, de leurs compétences linguistiques et de leur culture francophone.

Conscient de la place et de l'importance de l'éducation dans la vie présente et future de ses élèves, le CÉF a identifié des compétences essentielles que chaque élève doit posséder afin de pouvoir remplir pleinement son rôle de citoyen ou de citoyenne. Présentées dans le document intitulé « Profil de sortie de l'élève », ces compétences sont regroupées en cinq cheminements particuliers :

- Le cheminement scolaire francophone ;
- Le cheminement personnel ;
- Le cheminement professionnel ;
- Le cheminement social ;
- Le cheminement francophone et communautaire.

La réalisation de cette mission s'effectue dans un contexte culturel minoritaire, où vivre en français est un choix qu'il faut faire et réaffirmer quotidiennement. L'éducation en milieu minoritaire est un champ de recherches universitaires et le résultat de ces recherches inspire les diverses actions mises en place par le CÉF. Les quatorze principes pédagogiques en milieu minoritaire du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), les travaux de plusieurs universitaires, dont ceux du docteur Rodrigue Landry en matière de construction identitaire et les écrits sur l'acquisition d'une langue guident les acteurs du CÉF dans le choix des stratégies et des moyens à déployer pour ses communautés, et ce, dans toutes les facettes de la vie à l'intérieur des écoles francophones.

S'inspirant des écrits du célèbre philosophe français Jean-Jacques Rousseau, le CÉF est convaincu que la connaissance de chacun de ses élèves est essentielle à la prestation de services adaptés à leurs besoins, tant au niveau de l'enseignement que des services particuliers.

De plus, les élèves proviennent d'horizons de plus en plus variés, avec des compétences langagières de différents niveaux. Ces élèves, de tous horizons, apportent une richesse indéniable à la vie scolaire et leurs parents, à la communauté. Le CÉF croit à une vie communautaire, scolaire, inclusive qui permet de célébrer la diversité, tout en créant un espace de dialogue, de partage et de compréhension mutuelle. L'ensemble des individus participant à la vie scolaire (élèves, parents, membres du personnel, organismes communautaires) doit créer ce « nous » collectif, empreint de respect et de dialogue. C'est dans cet esprit que le CÉF propose, avec ses partenaires communautaires, des activités visant, chez ses élèves, l'acquisition des compétences requises pour une vie harmonieuse en société.

La question des apprentissages des élèves est au cœur des réflexions et des actions des membres du personnel du CÉF. Les programmes d'études, uniques en Saskatchewan, sont conçus dans la



perspective que l'élève atteigne de hautes compétences dans toutes les disciplines académiques, et ce, dans la langue de Molière. Ces programmes d'études témoignent de la triple mission du CÉF : le contenu présente des composantes visant le développement de l'identité, de la langue et de la culture francophones. Le CÉF poursuit son engagement pour l'actualisation et le développement de nouveaux programmes d'études en collaboration étroite avec le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.

La réussite de chaque élève est l'élément qui alimente les réflexions du CÉF et inspire ses actions. Le développement d'une culture d'excellence, en utilisant les résultats de la recherche en matière de pratiques probantes, continue d'être au cœur de la mise en œuvre de son plan stratégique. Les stratégies gagnantes, issues de la recherche, interpellent chaque acteur dans ses croyances, dans sa pratique professionnelle. Il est donc fondamental d'accompagner le personnel du CÉF dans ce changement, un changement planifié et soutenu par des moyens adéquats.

Les résultats de la recherche en éducation guident les choix organisationnels en matière d'intervention auprès des élèves et de formation du personnel.

Les résultats de la recherche en neurosciences et leurs implications en éducation ne peuvent plus être ignorés. Les avancées dans le domaine des neurosciences ouvrent une perspective non seulement sur les mécanismes qui se déploient lorsque l'humain « apprend », mais sur les applications pratiques en matière de stratégie d'enseignement et d'accompagnement. Les interventions en gestion de classe, l'apprentissage de la lecture, la gestion des émotions et les processus de mémorisation ne sont que quelques-uns des éléments qui sont davantage explicités par les neurosciences. Le CÉF a expérimenté, au cours de cette année scolaire, la mise en place de deux formations-action en neurosciences, à l'intention d'enseignants et de directions volontaires. Animées par Mesdames Michelle Bourassa et Mylène Menot-Martin, co-auteurs du livre « Neurosciences et éducation », les rencontres échelonnées sur 4 mois ont permis de comprendre les bases du fonctionnement du cerveau tout en intégrant ces notions à la pratique quotidienne.

Les travaux de Hattie (2017) guident les actions à tous les paliers de l'organisation, car Hattie a pu, par le biais de méta-analyses, établir un lien entre des stratégies d'intervention et leurs impacts sur les apprentissages des élèves. Parmi ces pratiques probantes, la communauté d'apprentissage professionnelle (Dufour, 2002) occupe une place importante dans la stratégie de développement des compétences des élèves en littératie. Les activités des communautés d'apprentissage professionnelles reposent sur un travail de collégialité permettant aux enseignants de trouver des réponses aux cinq questions suivantes :

- Que voulons-nous que les élèves apprennent ?
- Comment allons-nous savoir si les élèves ont appris ?
- Que mettre en place pour les élèves qui n'ont pas appris ?
- Que mettre en place pour les élèves qui ont appris ?
- Qu'avons-nous appris en tant qu'enseignant ?



Ces interrogations favorisent le développement d'une culture de collaboration et de partage, en vue d'assurer la réussite des élèves du CÉF. La collaboration dépasse les frontières de chaque école : des présentations (aux autres écoles) sur les apprentissages réalisés par les jeunes, les défis et les succès rencontrés par le personnel dans la mise en place des stratégies d'enseignement, ont lieu chaque année.

Le CÉF croit fondamentalement que l'apprentissage est un processus d'essais et d'erreurs, les pratiques évaluatives des apprentissages des élèves et les attentes face aux membres du personnel doivent refléter cette croyance.

Les interventions doivent être adaptées en fonction des besoins des élèves. Le CÉF a choisi d'actualiser le modèle d'intervention « réponse à l'intervention » (RAI) dans les écoles et les services centraux. L'enseignement explicite, la modélisation et, les approches de type piagétien sont au centre des offres de perfectionnement et d'accompagnement.

Les travaux de Lezotte (2002), sur l'école efficace, guident les directions et leurs équipes dans l'aménagement de plusieurs facettes de la vie à l'école. Les écoles développent :

- Un environnement sécuritaire et ordonné ;
- Un climat d'attentes élevées pour la réussite ;
- Un leadership pédagogique ;
- Une mission claire et précise ;
- Des occasions d'apprentissage protégées dans le temps ;
- Un monitoring fréquent des progrès des élèves ;
- Des relations harmonieuses avec la maison.

Le CÉF veut aussi agir tôt dans la vie des enfants, il procède régulièrement à un dépistage et à une intervention précoce auprès de ses élèves. Tous les élèves de 3 ans, de 4 ans, de maternelle 5 ans ont participé à un dépistage en orthophonie.

Le CÉF est également persuadé que le rôle de la direction d'école est déterminant dans la réussite d'une équipe-école pour accompagner chaque élève vers la réussite. À cet effet, le CÉF a mis en place un service d'accompagnement des directions et directions adjointes des écoles dont l'objectif est essentiellement leur développement. Parallèlement, le CÉF a travaillé, lors des rencontres de groupe ou individuelles, le développement des pratiques de la direction qui ont un impact sur les apprentissages des élèves, en utilisant les résultats des recherches réalisées par Marzano (2016). Le CÉF est engagé dans un processus de changement, un processus qui requiert du temps et une cohérence dans les actions.

Cette cohérence, qui est visée, se traduit par l'adoption dans chaque école, d'un plan d'amélioration continue (PAC). Ce plan intègre à la fois les cibles identifiées par le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, les cibles du plan stratégique du Conseil scolaire fransaskois (CSF) et les besoins du milieu scolaire. Il est préférable de viser un nombre limité d'objectifs afin d'arriver à un réel changement. En tenant compte des résultats de la recherche et des besoins



identifiés chez les élèves du CÉF, ce dernier a opté pour trois domaines d'intervention : la littératie, le bien-être des jeunes à l'école et la construction langagière, identitaire et culturelle.

Ces plans d'amélioration continue sont à la base du mode de gouvernance du CSF, qui favorise la responsabilisation, la reddition de comptes et l'imputabilité de chaque acteur de l'organisation.

Le plan stratégique du CSF repose sur trois grands axes stratégiques :

- 1) Préparer les élèves à la réussite éducative en français.
- 2) Développer des partenariats avec les parents et la communauté.
- 3) Développer une culture d'excellence.

Le plan opérationnel du CÉF

Axe 1 : Préparer les élèves à la réussite éducative en français

R1. Les élèves du CÉF réussissent par l'atteinte des résultats ciblés dans les divers cheminements du profil de sortie de l'élève
R1.1. Les élèves réussissent en littératie et numératie
A-111 Mettre en place les bons outils de mesure et de collecte des résultats des élèves
A-112 Analyser les résultats des élèves (poser un diagnostic systémique)
A-113 Identifier les forces et les défis des différents milieux
A-114 Établir, en collaboration avec les directions d'écoles, une procédure afin de s'assurer de la cohérence des actions des divers intervenants du CÉF en fonction du plan stratégique du Conseil, des exigences du Ministère de l'Éducation et des caractéristiques des milieux
A-115 Identifier et mettre en œuvre les mesures d'amélioration requises afin de soutenir la réussite des élèves (douance et à risque)
A-116 Soutenir l'intégration de pratiques probantes en salle de classe
A-117 Mettre en place un processus de collaboration favorisant les échanges professionnels visant à accroître la concertation autour de la réussite des élèves
A-118 Soutenir les équipes-école dans l'implantation des programmes d'études
R1. 2. Les élèves développent leurs compétences selon les différents cheminements adoptés par le CÉF dans le profil de sortie de l'élève
A-121 Actualiser le profil de sortie de l'élève (y compris les indicateurs de mesure)
A-122 Faire valider auprès des instances appropriées le nouveau profil de sortie de l'élève du CÉF
A-123 Élaborer un plan de mise en œuvre et d'évaluation du nouveau profil de sortie
A-124 Mettre en œuvre le profil de sortie
A-125 Accompagner les enseignants/directions (formation continue) dans la mise en œuvre du nouveau profil de sortie
R1. 3. Les services de la petite enfance sont intégrés pour une meilleure francisation et fidélisation des élèves
A-131 S'approprier le contenu de l'étude des centres éducatifs à la petite enfance
A-132 Compléter, au besoin, l'état des lieux avec des données statistiques



- A-133 Prioriser des recommandations de l'étude sur le partenariat entre le CÉF et les centres éducatifs pour la petite enfance
- A-134 Maintenir le dialogue avec les responsables des centres éducatifs à la petite enfance
- A-135 Élaborer un plan d'action et le mettre en œuvre
- A-136 Analyser le taux de fidélisation et identifier des mesures d'amélioration au besoin
- A-137 Analyser les impacts de la fréquentation des services éducatifs à la petite enfance sur la francisation de l'élève
- A-138 Revisiter le partenariat avec l'Association des Parents Fransaskois (APF) au sujet de la petite enfance

Axe 2 : Développer des partenariats avec les parents et la communauté

R2. Le CÉF, les parents et la communauté sont engagés pour permettre aux élèves de vivre la francophonie

R2.1. Les Conseils d'école sont redynamisés

- A-211 Concevoir et offrir un programme de formation aux membres des conseils d'école
- A-212 Offrir le programme de formation aux membres des conseils d'école
- A-213 Appuyer et participer de façon active aux forums communautaires (c.-à-d. Symposium des parents, Rendez-vous fransaskois)
- A-214 Organiser des réunions semestrielles d'information des présidents de CÉ et de la présidence du CÉF
- A-216 Écrire l'histoire de la gestion scolaire de concert avec la communauté
- A-217 Participer périodiquement aux réunions des conseils d'écoles

R2.2. Le CÉF et la communauté collaborent pour la réussite du mandat identitaire et culturel

- A-221 Identifier un outil et une procédure de recensement des activités conjointes entre les écoles et les organismes de la communauté
- A-222 Évaluer l'adéquation entre le contenu d'activités proposées aux élèves et les critères du cadre de référence pour le cheminement identitaire des élèves fransaskois
- A-223 Actualiser et faire approuver par le CSF le plan de communication du CÉF
- A-224 Optimiser le fonctionnement "Delphin" ou d'un logiciel équivalent et former les directions et secrétaires d'écoles à son utilisation

Axe 3 : Développer une culture d'excellence.

R3. Le CÉF développe une culture de collaboration et d'excellence à tous les niveaux

R3.1. Les pratiques de gestion et de prise de décision financière sont efficaces

- A-311 Analyser et présenter des États financiers trimestriels au CSF tout en mettant en évidence l'état d'avancement des plans d'action
- A-312 Faire une projection de la situation financière sur une base trimestrielle
- A-313 Former les gestionnaires sur les pratiques gagnantes de prise de décision
- A-314 Réviser le formulaire de recommandation au CSF
- A-315 Former les gestionnaires à la démarche de gestion par projet
- A-316 Établir une charte de projet pour tout nouveau projet
- A-317 Recruter et fidéliser les meilleurs talents
- A-318 Évaluer la contribution individuelle de chaque poste au niveau organisationnel
- A-319 Présenter trimestriellement les tableaux de bord aux CSF



A-320	Élaborer un formulaire de recommandation d'initiatives à la direction générale
R3.2. Le CÉF fait les démarches nécessaires pour améliorer le niveau de financement afin de soutenir la réussite de l'élève fransaskois	
A-321	Élaborer le budget d'obligation constitutionnelle
A-322	Établir une nouvelle formule de financement pour le CÉF
A-323	Démarcher politiquement la nouvelle formule de financement
A-324	Rechercher de nouvelles sources de financement
R3.3. Les politiques, pratiques et la gouvernance favorisent l'efficacité et l'efficience	
A-331	Implanter le logiciel de gestion des absences et suppléances
A-332	Migrer de l'environnement Mac vers un environnement PC
A-333	Développer un plan de formations des élus
A-334	Créer un manuel du conseiller scolaire et d'école
A-335	Revoir, actualiser et faire approuver l'ensemble des politiques et pratiques sectorielles
R3.4. Le CÉF assure la fidélisation et le développement de son personnel	
A-341	Mettre en œuvre le Plan d'intégration professionnelle (PIP) pour les nouveaux employés
A-342	Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation et de développement professionnel quant au plan de relève
A-343	Organiser une activité de reconnaissance des années de service et autres
A-344	Mettre en place, de concert avec les employés, un comité social
A-345	Élaborer et mettre en œuvre un plan de succession
A-346	Actualiser les cadres d'évaluation de la performance individuelle
A-347	Élaborer un cadre de responsabilisation
A-348	Réviser la structure de rémunération du CÉF
A-349	Mettre en place un portail d'information sur le site Web
A-350	Déployer le plan de relève des postes clés
A-351	Remettre en place le congrès annuel des employés du CÉF
R3.5. Le CÉF valorise la qualité de la langue française	
A-350	Évaluer la qualité de la langue française au recrutement de son personnel
A-351	Évaluer la qualité de la langue française de son personnel en place
A-352	Accompagner le personnel en place dans l'acquisition de compétences linguistiques
R3.6. Le recrutement et la fidélisation des élèves se sont accrus	
A-361	Réaliser une enquête (ou entrevue) de départ auprès des élèves et parents
A-362	Élaborer une stratégie de fidélisation et de recrutement
A-363	Mettre en place une stratégie de recrutement des élèves internationaux
A-364	Mettre en place une stratégie de recrutement des Ayants droit
A-365	Déployer et intégrer les réseaux sociaux dans les écoles
A-366	Mettre en place le site web de toutes les écoles
A-367	Créer l'amicale des anciens élèves du CÉF

En 2023-24, un nouveau plan stratégique sera élaboré à la lumière des orientations du nouveau plan stratégique du Ministère de l'Éducation 2023-2030.



Partenariats communautaires

Le CÉF a un triple mandat scolaire, culturel et communautaire en vue de préparer ses élèves à devenir de fiers francophones et citoyens accomplis. Le CÉF a à cœur le succès scolaire, le développement personnel et social de chaque élève, pour l'aider à construire son identité, à se définir comme citoyen à part entière et à se reconnaître en tant que francophone.

Inspiré par son triple mandat, le CÉF accorde une importance particulière à l'engagement des parents et des partenaires qui favorisent la réussite et le bien-être de chaque élève, tout en contribuant à l'épanouissement de la communauté fransaskoise. Le CÉF reconnaît l'importance de la contribution des parents à la vie des élèves francophones. Les écoles du CÉF mettent en place et participent à des projets et des événements qui se réalisent dans les écoles et leurs communautés respectives. Le CÉF travaille en liaison étroite avec de nombreux organismes communautaires, organisations municipales, provinciales, nationales et du secteur privé. Le CÉF tient compte de leurs mandats respectifs, coordonne diverses activités et plusieurs événements en partageant les ressources et les informations. Le tout s'effectue dans le but de travailler ensemble pour le bien de la communauté fransaskoise. Le CÉF collabore avec les réseaux éducatifs francophones et de la majorité, notamment dans le partage des expériences, des compétences et des expertises en matière d'éducation en milieu scolaire, pour explorer des opportunités et mettre en place des initiatives touchant au domaine de l'apprentissage continu.

Les activités, les initiatives du CÉF et de ses écoles constituent un ensemble composé d'événements, de projets bien choisis, aménagés et évalués. Ces activités sont planifiées afin de permettre aux élèves de progresser d'une manière personnelle pour leur réussite scolaire, langagière, identitaire et culturelle. Plusieurs de ces activités et initiatives ont pour but de favoriser chez les élèves le développement d'un sentiment de compétence, d'autonomie et du sens d'appartenance à la communauté fransaskoise qui évolue dans une communauté locale et provinciale où au moins deux langues se côtoient.

La mise en œuvre du triple mandat du CÉF se réalise grâce à la participation active de partenaires de choix dans le but de favoriser le développement de la langue, l'identité et la culture francophones chez les élèves. Le CÉF entretient des partenariats et collabore régulièrement avec les organismes suivants :

- L'Association des parents fransaskois
- L'Association canadienne-française de Regina
- La Société canadienne française de Prince Albert
- L'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan
- La Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan
- Le Réseau santé en français de la Saskatchewan
- L'Assemblée communautaire fransaskoise
- L'Association communautaire fransaskoise de Moose Jaw
- Le Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan
- L'Association jeunesse fransaskoise
- L'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan



- Le Conseil culturel fransaskois
- La Cité universitaire francophone
- Le Collège Mathieu et Le Lien du Collège Mathieu
- La Coopérative des publications fransaskoises
- Les Éditions de la nouvelle plume
- Le Réseau en immigration francophone de la Saskatchewan
- La Société historique de la Saskatchewan
- La Société Radio-Canada
- Vitalité 55+ (La Fédération des aînés fransaskois)
- Les Centres de petite enfance du réseau Fransaskois
- Les Auvergnois de Ponteix
- Le Centre francophone de Bellevue
- L'Association communautaire francophone de Bellegarde
- L'Association fransaskoise de Zénon Park
- La Fédération des francophones de Saskatoon
- L'Université de Regina
- Le Centre culturel des Battlefords
- L'Association communautaire fransaskoise de Gravelbourg - CFRG FM 93,1
- Le Mieux-vivre ensemble
- La Saskatchewan School Boards Association
- Le Service d'accueil et d'inclusion francophone
- Le Théâtre Oskana
- La Troupe du jour
- Les Chevaliers de Colomb

Le CÉF entretient aussi des partenariats et collabore avec les associations suivantes dans le cadre de projets ponctuels :

- L'Association des commissions scolaires de la Saskatchewan (SSBA)
- L'Association nationale des directeurs généraux de l'éducation
- L'Association des directeurs de l'éducation de l'Ouest et du Nord
- L'Association des présidences de l'éducation de l'Ouest et du Nord
- La Fédération nationale des conseils scolaires francophones

Les programmes normés

Les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux sont d'importants partenaires dans les projets qui se réalisent en milieu scolaire. Le CÉF perçoit les partenaires publics comme essentiels dans la réussite de ces projets.



Les partenaires qui jouent un rôle dans la programmation culturelle du CÉF :

- Le Conseil des ministres en éducation, Canada ;
- L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) ;
- La Fédération culturelle canadienne française ;
- La Fédération de la jeunesse canadienne-française.

Des activités et des projets réalisés par le CÉF en collaboration avec les partenaires

Ci-après, un aperçu des activités et des projets réalisés par le CÉF pendant l'année scolaire 2022-2023 et ce, en collaboration avec les organismes francosaskois qui travaillent aux niveaux provincial et local en Saskatchewan.

Les projets de Vice-Versa et de PassepART

Partenaires	Projet(s)
Centre francophone de Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une journée pour éveiller les élèves (<i>ateliers d'éveil culturel et développement du leadership</i>).
Les Auvergnois de Ponteix Inc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de mosaïques (activité d'art et création de mosaïques représentant l'école dans la communauté).
Rassemblement des aînés Fransaskois Vitalité 55+	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compositions musicales et mentorat intergénérationnel (partage de talents et de mélodies). ▪ Atelier d'initiation à la danse traditionnelle francophone (apprentissage et présentation communautaire). ▪ Partages intergénérationnels à Ponteix (projet à trois parties qui rapproche les générations). ▪ Lecture et sensibilisation aux activités sportives (projet en trois volets favorisant l'inclusion intergénérationnelle). ▪ Partages intergénérationnels de recettes et soirée théâtrale (partage autour de la table de cuisine). ▪ Partages intergénérationnels en lecture et jardinage (projet : Lecture et jardinage ensemble).
Le Laboratoire d'Art, le labo Inc. ONTARIO!	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier, réalisation, tournée, monté (projet cinématographique éducatif).
La troupe du jour	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pièce de théâtre – Clémentine (exploration théâtrale francophone). ▪ Formation en chant et en mise en scène (création d'une comédie musicale avec des professionnels qui œuvrent dans le domaine). ▪ Création de la pièce commémorative du 25^e anniversaire de l'école (projet théâtral sur l'histoire de l'école).
Conseil culturel francosaskois (CCF)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier de beat (atelier d'exploration sonore). ▪ Artistes Afrique Visage de la francosaskoisie (création de portraits imaginaires francosaskois).



	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les visages de la fransaskoisie (exploration artistique, création de portraits imaginaires). ▪ DéCLIC (atelier-projet balado : voix des élèves sur l'expérience en tant que francophone en Saskatchewan).
Association Communautaire Fransaskoise de Regina (ACFR)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Embellir la cour d'école, de la graine à la plante (projet éducatif d'embellissement de la cour de l'école).
Association jeunesse fransaskoise (AJF)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ensemble, on change le monde (projet de formation de jeune leaders). ▪ Leadership - Mon terrain, Ma place (jeunes leaders œuvrant pour le bien de l'environnement). ▪ On apprend pour se faire découvrir et rayonner (projet de couture et économie sociale pour la communauté).

Autres activités réalisées en 2022-2023

Ces activités et projets ont été réalisés en collaboration avec les organismes fransaskois.

Partenaires	Activités & Projet(s)
Société historique de la Saskatchewan (SHS)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Journées du Patrimoine – Thème : Ensemble vers la réconciliation à Wanuskewin Heritage Park (Participation du CÉF aux comités de la SHS : soutien à la planification de cet événement associé aux Premières Nations). ▪ Projet annuel des Ceintures fléchées offertes aux finissants du CÉF (le but est de souligner le cheminement langagier, identitaire et culturel des élèves qui terminent leurs études au secondaire, au sein du CÉF).
Société historique de la Saskatchewan & Les Éditions de la Nouvelle plume	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Escapades, livres-romans, ressources.
Association jeunesse fransaskoise (AJF)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parlement Jeunesse Fransaskoise (une simulation parlementaire pour les amateurs de débats, de politique et d'art oratoire). ▪ Omnium (tournoi de volleyball réunissant toutes les écoles secondaires fransaskoises de la province). ▪ Francofièvre (pour souligner et célébrer la culture et la musique Francophone). ▪ Mini-jeux du CÉF - Suite à l'annulation des Jeux du CÉF en raison de la situation de la fumée dans la province, les écoles du Nord ont bénéficié d'une version simplifiée de l'activité d'athlétisme. ▪ Recrutement de l'équipe Saskatchewan pour les Jeux franco-canadiens du Nord et de l'Ouest.
Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan (AJEFS)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Journée fransaskoise du Droit (concours de débats pour les élèves du secondaire).



Communauté des Africains Francophones de la Saskatchewan & Le Lien-Collège Mathieu	<p>Activités organisées dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De la Semaine nationale de l'Immigration francophone. ▪ Du Mois de l'Histoire de Noirs. ▪ De la Littératie et de la sensibilisation aux bienfaits de la lecture.
Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) & Service d'accueil et d'inclusion francophone (SAIF)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités de sensibilisation et sessions d'information (dossier d'immigration).
Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets et activités environnementaux : jardin hydroponique, concours et initiatives d'apprentissage variées. ▪ Atelier d'art visuel pour sensibiliser les élèves à la question sur la diversité, l'inclusion et les préparer pour le Mois de la fierté. ▪ Le Rendez-vous fransaskois (un rassemblement de la communauté fransaskoise pour des journées riches en échanges dont le thème portait sur la question de la santé mentale et le bien-être). ▪ Camp Voyageur 2023 (permettre aux familles des écoles fransaskoises de bénéficier d'un rabais significatif sur l'inscription de leurs enfants aux camps).
La Fondation Fransaskoise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion des bourses octroyées aux finissants des écoles francophones, célébrant leur réussite académique et leur engagement envers la francophonie. ▪ Participation au Francothon (pour des initiatives de prélèvements de fonds destinées à la communauté fransaskoise).
Conseil culturel fransaskois (CCF) & Le Réseau de diffusion des spectacles de la Saskatchewan (RDSSK)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Célébration des Rendez-vous de la francophonie avec les spectacles d'Alexis Normand et Carl Mayotte.
Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) & Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan & Conseil culturel fransaskois (CCF)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaboration à célébrer la Journée du chandail rose et à porter un chandail rose afin d'afficher son soutien et affirmer son engagement contre l'intimidation.
Le Conseil pastoral francophone interdiocésain de la Saskatchewan (CPFIS)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation des élèves de la 6^e, 7^e et 8^e année, à deux retraites, une à Saskatoon et l'autre à Regina (pour offrir aux élèves l'occasion d'approfondir et d'explorer leur foi, en lien avec leur cours d'études chrétiennes).
La Société canadienne-française de Prince Albert (SCFPA)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation au Tintamarre à Prince Albert lors des célébrations du mois de la Francophonie 2023.
Service d'accueil et d'inclusion francophone (SAIF-SK)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaboration d'offre de services pour accueillir et aider les nouveaux arrivants.



L'association des parents fransaskois (AJF)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaboration dans la promotion de l'éducation fransaskoise, le développement de la petite enfance, la promotion de la santé et le développement culturel et langagier des familles fransaskoises.
Collège Mathieu	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaboration dans l'organisation de formations variées allant de la littératie familiale aux programmes crédités en éducation à la petite enfance.
Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CÉCS)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaboration pour une programmation qui permet aux élèves de développer leurs aptitudes professionnelles et se familiariser avec le monde des affaires, grâce aux programmes scolaires et parascolaires « Jeunes Entreprises ».
Le journal L'Eau Vive	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un partenariat dans le cadre de la publication des activités organisées et réalisées dans les écoles du CÉF.
ICI Radio-Canada	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenariat pour la production de diverses émissions d'ONIVA et la mise en relief d'activités d'apprentissage réalisées dans les écoles.
La Cité Universitaire Francophone de Regina	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaboration dans le Continuum en éducation et dans les stratégies d'accueil et de fidélisation des élèves internationaux.
Réseau santé en français de la Saskatchewan (RSFS)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation des initiatives « En Mouvement » et « Départ Santé » (sensibilisation des élèves et des membres de la communauté).
L'association communautaire fransaskoise de Regina (ACFR)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les élèves bénéficient de divers services, des activités et du soutien que l'ACFR fournit en fonction de leur mandat communautaire.



Orientation stratégique et établissement de rapports

Présentation du Plan stratégique du secteur de l'éducation

En novembre 2019, la collaboration des partenaires du secteur de l'éducation a abouti à la publication du Cadre du plan d'éducation de la province de 2020 à 2030. Au cœur du Cadre se trouvent les objectifs du secteur de l'éducation centrés sur l'élève :



J'apprends ce dont j'ai
besoin pour mon avenir.
Je me sens en sécurité
et soutenu(e).
Je suis à ma place.
Je suis valorisé(e).
Je peux être
moi-même.

Les quatre domaines d'intervention (piliers) du cadre, qui appuient la réalisation de ces objectifs, sont les suivants :

- des milieux d'apprentissage inclusifs, sécuritaires et accueillants ;
- veiller à ce que les élèves possèdent les compétences et les connaissances requises pour la vie ;
- soutenir la santé mentale et le bien-être ;
- tisser des liens entre les gens et les relations entre les systèmes et les structures.

Le Cadre guide le secteur de l'éducation dans un travail collaboratif en vue d'élaborer un plan d'éducation de la province pour les élèves de la Saskatchewan jusqu'en 2030. En vue de répondre aux pressions subies par les systèmes scolaires causés par la pandémie de COVID-19, l'équipe de mise en œuvre du Plan d'éducation de la province a concentré ses premiers travaux sur la création d'un plan intérimaire d'éducation de la province pour l'année scolaire 2021-2022. Au début de 2022, le plan intérimaire a été élargi pour également guider les priorités de l'année scolaire 2022-2023.

Le plan intérimaire comprend trois priorités essentielles afin de répondre aux besoins de tous les élèves dans les domaines de la santé mentale et du bien-être, de la lecture et de l'apprentissage. Les divisions scolaires ont utilisé le plan intérimaire afin de guider l'élaboration de leurs propres plans, en créant des mesures locales qui découlent du Plan d'éducation de la province en vue de soutenir leurs élèves. Les mesures (actions) et les résultats pour l'année scolaire 2022-2023 sont indiqués dans la section qui suit.



Plan d'éducation de la province – Priorités du plan intérimaire 2022-2023

Les priorités du Plan intérimaire d'éducation de la province comprennent les mesures principales visant à répondre aux besoins des élèves dans les domaines de la santé mentale et du bien-être, de la lecture, de la numératie et de l'engagement. Ces mesures prioritaires sont en réponse aux importantes interruptions scolaires et de l'apprentissage et aux diverses expériences personnelles et contextuelles qui ont résulté de l'impact de la pandémie de COVID-19 au cours des deux dernières années.

Lecture

Ce domaine prioritaire du Plan intérimaire d'éducation de la province répond aux besoins de lecture des élèves étant donné que le développement des compétences en lecture de certains élèves a été interrompu au cours des deux dernières années.

Réponse à l'apprentissage

Ce domaine prioritaire du Plan intérimaire d'éducation de la province répond aux besoins des élèves en matière d'apprentissage en raison des importantes interruptions scolaires et de l'apprentissage et des très diverses expériences personnelles et contextuelles qu'ont connues les élèves au cours des deux dernières années.

Santé mentale et bien-être

Ce domaine prioritaire du Plan intérimaire d'éducation de la province traite de la santé mentale et du bien-être des élèves et du personnel éducatif, en réponse à des problèmes de santé mentale qui se sont exacerbés au cours des deux dernières années.

Inspirer la réussite : Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12^e année

Les partenaires du secteur de l'éducation en Saskatchewan aussi continuent de collaborer à la mise en œuvre d'[Inspirer la réussite : Cadre stratégique sur l'éducation des Premières Nations et des Métis de la prématernelle à la 12^e année](#). Sa vision est un système d'éducation provincial de la prématernelle à la 12^e année où les systèmes de connaissances, les cultures et les langues autochtones sont essentiels pour assurer un système équitable et inclusif qui profite à tous les apprenants.

Cette politique générale fournit un cadre pour l'élaboration de plans d'éducation des Premières Nations et des Métis à l'échelle provinciale, à l'échelle des divisions scolaires et à l'échelle des écoles pour s'assurer que les perspectives et les modes de savoir autochtones continuent de façonner l'apprentissage de tous les élèves. *Inspirer la réussite* guide également les mesures stratégiques à tous les niveaux du secteur de l'éducation de la province afin d'améliorer les résultats des apprenants autochtones.



Des objectifs stratégiques d’Inspirer la réussite :

1. Langues et cultures des peuples Métis et des Premières Nations appréciées et soutenues.
2. Égalité des possibilités et des résultats d’apprentissage pour les apprenants Métis et des Premières Nations.
3. Gestion partagée du système éducatif provincial en assurant des relations respectueuses et des partenariats équitables avec les peuples Métis et des Premières Nations au niveau local et provincial.
4. Mesures d’évaluation authentiques et respectueuses des différences culturelles qui encouragent des possibilités éducatives et des résultats d’apprentissage améliorés.
5. Tous les apprenants démontrent leurs connaissances et leur compréhension des visions du monde et des répercussions historiques des peuples Métis et des Premières Nations.

Inspirer la réussite offre une approche globale visant à promouvoir l’engagement et la réussite des élèves au moyen de politiques, de programmes, de programmes d’études, de partenariats, de prise de décision partagée et de responsabilisation. Par conséquent, les mesures relatives à l’atteinte des objectifs d’*Inspirer la réussite* se trouvent tout au long de ce rapport annuel.



Programmes des divisions scolaires, activité stratégique et résultats des progrès

Les initiatives visant à accroître la réussite des élèves fransaskois se poursuivent et elles s'inscrivent toujours à l'intérieur d'un continuum qui met en lumière l'importance d'apprendre en français tout au long de la vie. Le CÉF envisage avec pragmatisme le nombre de projets à déployer de concert avec les écoles, car le CÉF désire s'assurer qu'un certain niveau d'implantation soit atteint avant de lancer une autre démarche. Le CÉF est aussi conscient des nombreuses situations avec lesquelles le personnel des écoles, dont les enseignants, doit composer au quotidien.

Il est très important pour le CÉF d'utiliser des résultats issus de la recherche en éducation et des stratégies probantes pour l'accompagnement et le développement professionnel du personnel des écoles. Le personnel des Services éducatifs et des Services aux élèves, en collaboration avec les enseignants et les directions, contribue activement à la mise en œuvre et à l'actualisation des projets initiés. Le CÉF mesure l'évolution des pratiques et les effets de ces mesures sur les apprentissages des élèves et le fonctionnement des équipes-écoles.

Les travaux de collaboration se poursuivent avec les enseignants, les orthopédagogues et les directions pour le travail en communauté d'apprentissage professionnelle, selon le modèle de Dufour. Comme indiqué un peu plus loin dans ce rapport, les résultats des élèves en lecture confortent dans le choix des stratégies du CÉF. L'approche de la « Réponse à l'intervention » (RAI) demeure aussi un incontournable dans la planification des actions à poser auprès des jeunes, tant au niveau de la dimension comportementale que de celle des apprentissages.

Les initiatives en conscience phonologique, en dépistage précoce en orthophonie et en francisation sont toujours en vigueur.

Cette année, une formation en enseignement explicite pour les enseignants du secondaire a été ajoutée. Reconnue comme stratégie probante ayant un impact sur les apprentissages des élèves, l'ensemble du personnel enseignant de l'intermédiaire et du secondaire a été formé. Les retombées sur les apprentissages pourront être appréciées au terme de la prochaine année scolaire.

Ces initiatives sont porteuses, soutenues par les résultats de la recherche en éducation et visant l'amélioration des apprentissages des élèves, ce que démontrent les résultats qualitatifs et quantitatifs qui suivent.

Mesures prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2022-2023 à l'appui de la priorité Lecture du Plan intérimaire d'éducation de la province :

La poursuite du travail réalisé en communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) est une des premières assises sur laquelle le CÉF continue de construire afin d'accroître les apprentissages des élèves en lecture. Plusieurs nouvelles CAP ont été créées durant l'année, de la prématernelle à la 12^e année, permettant ainsi l'augmentation des séquences d'enseignement vécues au sein



du CÉF. Ces rencontres favorisent aussi la collaboration entre les enseignants, tant au niveau des pratiques d'enseignement que des mesures évaluatives.

Le CÉF a également revu, avec les enseignants, les modalités d'administration de GB+ auprès de ses élèves, de manière à assurer une pratique uniforme en la matière. GB+ est l'outil qui permet à la fois de développer et de mesurer les compétences en lecture des élèves de la 1^{re} à la 3^e année. Le CÉF a ajouté l'administration de l'outil GB+ pour les élèves de la 4^e et de la 5^e année qui ne pouvaient pas lire à leur niveau scolaire à la fin de la 3^e année. Les enseignants de la 4^e et 5^e année ont donc aussi participé à la formation et à la collecte des données :

- Administration des évaluations GB+ de la 1^{re} à la 5^e année – au moins deux reprises (fin janvier et début juin).
- Analyse des résultats des élèves en janvier et planification des interventions ciblées pour les élèves à risque.
- Analyse des résultats en juin.

Le CÉF a poursuivi avec les stratégies de l'approche COPE (Communication orale en petite enfance) destinée aux niveaux de la prématernelle à la 1^{re} année. Le plan de formation pour les nouveaux employés du CÉF a été développé afin d'assurer que tous les intervenants de la prématernelle à la 1^{re} année reçoivent cette formation.

Le CÉF développe un plan de formation et d'accompagnement pour les membres du personnel, à la fois au niveau des moyens d'évaluation et des stratégies d'enseignement à privilégier, en fonction des résultats de la recherche. Les approches piagétienne, les croyances du personnel et des élèves face à la capacité de réussir de ces derniers, la collaboration et la réponse à l'intervention sont des pistes privilégiées pour le CÉF.

Les enseignants du secondaire (7^e à la 12^e année) ont reçu une formation et un accompagnement en enseignement explicite au courant de l'année 2022-2023.

Les pratiques évaluatives sont aussi en transformation, en fonction d'une perspective où l'évaluation est au service de l'apprentissage. Les enseignants de français (4^e, 7^e et 9^e) et des mathématiques (2^e, 5^e et 8^e) ont participé à une collecte de données suite à des formations et d'un accompagnement avec les conseillères pédagogiques « 4-3-2-1 RA! » afin d'harmoniser les pratiques d'évaluation et compléter les trousse d'appui du Ministère de l'Éducation (qui contiennent des rubriques d'évaluation, des copies types des élèves et le raisonnement du seuil de réussite). Les trousse d'évaluation de la 4^e, 7^e et 9^e année en écriture avec les copies types manquantes ont été bonifiées et soumises au Ministère de l'Éducation.

Les enseignants de la 1^{re} à la 6^e année ont reçu des formations et un accompagnement en lien avec : "Soutenir l'évaluation de l'élève en Saskatchewan" ainsi que "Ma trousse d'évaluation". Il s'agit d'une ressource destinée aux enseignants, aux directions d'école et aux leaders des divisions scolaires et du CÉF. S'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, cette ressource donne un aperçu des idées philosophiques et des principes directeurs concernant



l'évaluation en salle de classe en Saskatchewan et suggère des pratiques efficaces en évaluation, fondées sur la recherche.

Le CÉF a appuyé le Ministère de l'Éducation au niveau de l'évaluation des ressources et des recommandations de ressources à considérer.

Mesures prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2022-2023 à l'appui de la priorité Mesures de soutien à l'apprentissage du Plan intérimaire d'éducation de la province :

1. Augmenter les niveaux de littératie et de numératie des élèves :
 - a. Le projet « Petite enfance en santé »
 - b. Les communautés d'apprentissages professionnelles
 - c. L'approche COPE
 - d. Le projet d'évaluation « 4-3-2-1 RA! »
 - e. L'administration des évaluations GB+
 - f. Le projet pilote « PrestMath »
 - g. L'enseignement explicite
 - h. L'application des stratégies gagnantes, issues de la recherche en éducation et les neurosciences
 - i. L'analyse des données et les plans d'appuis individuels
 - j. L'appui de l'équipe des Services aux élèves et les Services éducatifs selon les besoins des élèves

2. Créer conjointement des stratégies de participation pour accueillir et inclure les élèves, les parents/tuteurs et les communautés scolaires dans les écoles :
 - a. Le projet « Petite enfance en santé »
 - b. Les campagnes de marketing : sites internet et pages Facebook
 - c. Les portes ouvertes dans les écoles
 - d. Le sondage « NotreÉcole » destiné aux parents et aux élèves
 - e. Les événements culturels dans les écoles : Carnaval, BBQ, St-Jean Baptiste
 - f. La programmation culturelle avec les partenaires communautaires
 - g. Établir une liste de ressources élaborées au sein des organismes francosaskois afin de faire la promotion auprès des écoles
 - h. Des services de tutorat dans les écoles et appui aux nouvelles familles avec les Services d'accueil et d'inclusion francophone (SAIF)
 - i. Les sessions d'informations destinées aux familles et aux membres de la communauté avec le Réseau Santé en français de la Saskatchewan (RSFSK)
 - j. La Communauté des Africains de la Saskatchewan
 - k. La Radio du CÉF
 - l. Les projets Vice-Versa et PassepArt
 - m. Le Conseil Pastoral francophone Interdiocésain de la Saskatchewan (CÉFOI)
 - n. Les classes branchées
 - o. Le personnel du CÉF a complété la formation « Les 4 saisons de la réconciliation » et souligné les journées thématiques suivantes :



- i. La Journée de vérité et réconciliation (chandail orange)
- ii. La journée de développement professionnel en lien avec vérité et réconciliation
- iii. Le Jour du souvenir
- iv. La Journée de l'enfant
- v. La Journée du parlement jeunesse fransaskois
- vi. Le Mois de l'histoire des Noir(e)s au Canada
- vii. La Journée du chandail rose
- viii. Le Mois de la francophonie
- ix. La Journée du droit fransaskois
- x. Le Colloque santé mentale
- xi. La Semaine des secrétaires
- xii. Le Mois de l'éducation à la petite enfance
- xiii. Le Symposium autochtone
- xiv. La Journée de sensibilisation contre l'homophobie et la transphobie
- xv. Le Mois de la fierté
- xvi. La Journée nationale des peuples autochtones

Mesures prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2022-2023 à l'appui de la priorité Santé mentale et bien-être du Plan intérimaire d'éducation de la province :

En 2022-2023, le CÉF a mis en place des initiatives afin de soutenir les élèves et les employés du CÉF et favoriser leur bien-être et une santé mentale saine. Le CÉF a considéré des formations, des ateliers et des conférences qui répondaient à des besoins particuliers selon les résultats de sondage en lien avec la santé mentale et le bien-être, tels que la diversité ainsi que les pratiques exemplaires pour soutenir les problèmes émotifs et comportementaux chez les élèves.

Une conférence a été offerte à tout le personnel sur le bien-être. Cette dernière intervention venait clôturer une série d'activités qui se sont déroulées tout au long des deux dernières années, activités visant le bien-être et la santé mentale.

Des conférenciers ont poursuivi leur accompagnement auprès des intervenants scolaires. Les équipes-écoles ont continué à être appuyées au niveau des relations harmonieuses et bienveillantes. Les enseignants et assistants en éducation inclusive (AEI) ont pu participer à des formations et ont bénéficié d'accompagnement individuel. Plusieurs équipes-écoles ont été accompagnées au niveau de l'autorégulation et des Troubles du spectre de l'Autisme (TSA).

Les intervenants en counseling du CÉF ont vu une augmentation de besoins dans les écoles depuis les deux dernières années. Ils ont continué à appuyer les élèves de façon individuelle tout en augmentant leurs interventions universelles telles que des interventions sur l'intimidation, l'anxiété, les habiletés sociales, etc. Les ateliers SafeTALK qui visent la sensibilisation et la prévention du suicide ont recommencé pour les élèves de la 11^e et 12^e année et le personnel des écoles.



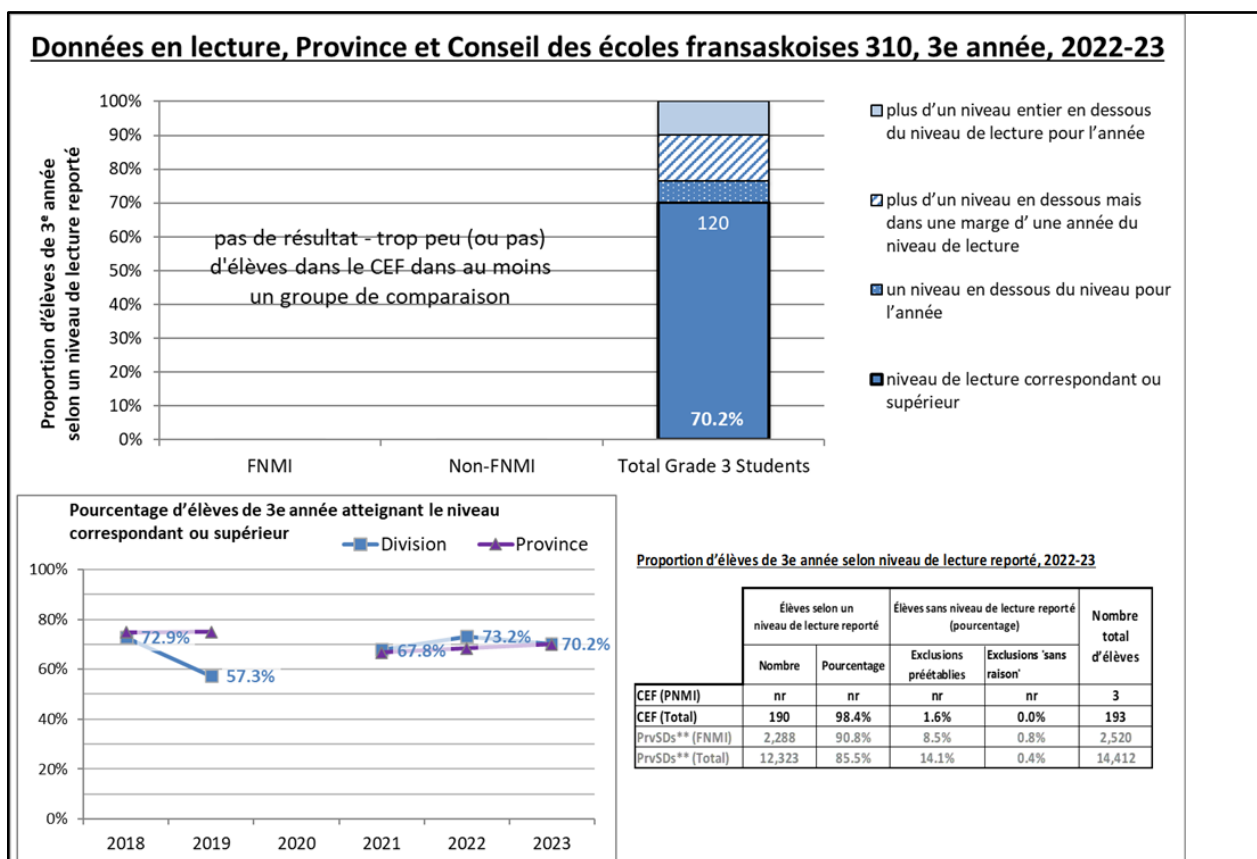
Mesures de progrès pour les priorités provisoires du Plan d'éducation provincial

Proportion des élèves de 3^e année pouvant lire à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur

Le niveau de compétence en lecture des élèves de 3^e année est considéré comme un indicateur clé de leur performance future. Une proportion élevée d'élèves de 3^e année qui lisent à leur niveau scolaire veut dire que plus d'élèves sont prêts à apprendre à partir de la 4^e année.

Depuis 2014, le suivi du niveau de lecture des élèves de 3^e année se fait à l'aide de seuils repères en lecture. En 2022-2023, la lecture est demeurée une priorité dans le cadre du Plan intérimaire d'éducation de la province pour répondre aux besoins de lecture des élèves, étant donné que le développement des compétences en lecture de certains élèves a été interrompu au cours des deux dernières années.

Le graphique à barres suivant affiche le pourcentage des élèves de 3^e année (PNM&I, non PNM&I, tous) par niveau en lecture. Le tableau sous le graphique montre le pourcentage des élèves de 3^e année à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur en lecture, relatif à la province au cours des cinq dernières années. Le tableau indique la proportion des élèves de 3^e année dont les niveaux en lecture étaient déclarés. En raison des mesures prises pour contrer la pandémie de COVID-19, les données sur la lecture de juin 2020 ne sont pas disponibles.



N.B. Les données sur les niveaux de lecture sont basées sur les données de référence déterminées au niveau de la province. Les pourcentages d'élèves pour chaque groupe de niveau de lecture ont été calculés en utilisant le nombre d'élèves dont les niveaux de lecture « valides » ont été déterminés comme dénominateur. (Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de la lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs.) Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2023

Analyse des résultats

Les résultats des élèves en 3^e année au niveau de la lecture sont semblables à ceux obtenus par les élèves anglophones. Par ailleurs, un écart de 9,2 avec notre cible de 80 % est constaté. La comparaison des données du graphique, sur plusieurs années, démontrent que les élèves, à la fin de la 3^e année, ne sont pas tous des lecteurs à leur niveau scolaire. Il n'y a pas assez d'élèves de 3^e année CÉF dans le groupe PNMI pour afficher des résultats de la présentation des données en lecture, pour l'année 2022-2023.

Les résultats démontrent également les tendances suivantes :

- Entre 2018 et 2019, le CÉF a connu une diminution de 15,60 % d'élèves de 3^e année qui atteignaient le niveau correspondant ou supérieur en lecture. Une stabilité est maintenant constatée au niveau des résultats de la Province.
- En 2021, les résultats furent semblables à ceux de la Province : 67,80 %.
- En 2022, les résultats furent légèrement supérieurs à ceux de la Province : 73,20 % versus environ 70 %.
- Entre 2022 et 2023, une diminution de 3 % des élèves à niveau. La diminution au niveau de la Province était un peu moins marquée.

Les tendances permettent de constater que les interventions en lecture doivent demeurer et s'intensifier afin de s'assurer que les élèves lisent à leur niveau scolaire et ne sont pas dans les catégories vulnérables ou à risque.

Malgré des améliorations, les élèves n'atteignent pas la cible de 80 % en 3^e année. En juin 2023, 70,20 % des élèves de 3^e année lisent au niveau scolaire visé, tout comme 73 % des élèves de la 2^e année et 73 % des élèves de la 1^{re} année. Les données du CÉF démontrent que :

- Pour la 4^e année, 74 % des élèves lisent à leur niveau.
- Pour la 5^e année, 80 % des élèves lisent à leur niveau. La cible est donc atteinte en 5^e année.

Les multiples interventions mises en place pour l'enseignement efficace de stratégies de lecture et des mesures de francisation universelles en classe contribuent à ces réussites.

Les facteurs « temps » et « stratégies d'enseignement » sont les deux leviers sur lesquels le CÉF peut agir afin de soutenir les apprentissages en lecture. Considérant cette information, il convient de souligner l'importance de la prématernelle et de la maternelle à temps plein, surtout lorsqu'il s'agit de développer les compétences langagières dans une langue minoritaire.



À la suite des évaluations de lecture en janvier 2023, un suivi étroit et régulier auprès des directions d'école et des orthopédagogues a eu lieu. La liste des élèves à risque de la 1^{re} à la 5^e année fut abordée, ainsi que les stratégies à mettre en place afin d'appuyer ces lecteurs en défi.

Une mise à jour de la présentation concernant l'apprentissage à la lecture fut complétée en mars 2023. Une formation spécifique fut offerte aux directions d'école, en mettant l'emphase sur les éléments suivants :

- Le processus de lecture (avant, pendant et après la lecture) ;
- Les caractéristiques d'un lecteur efficace et un lecteur en difficulté ;
- L'analyse des données des évaluations GB+ ;
- Les stratégies de lecture ;
- Comment appuyer les élèves en défi ;
- L'importance de poser des questions (avant, pendant et après la lecture) ;
- La fluidité de lecture des mots fréquents.

Les directions d'école ont ensuite partagé ces informations avec leur équipe-école.

Mesures à mettre en place :

- Poursuivre avec l'analyse des résultats par école pour chaque élève afin de mieux cerner les besoins et de mettre en place les stratégies requises, ainsi que les formations pertinentes là où cela sera requis.
- Intervenir de manière plus intensive auprès des élèves qui ne sont pas à niveau – dès le début de l'année (avec les données de juin 2023) et après la collecte des données du mois de janvier 2024, pour les élèves de la 1^{re} à la 5^e année.
- Poursuivre avec la mise en œuvre des formations pour GB+ auprès du personnel de la 1^{re}-5^e année.
- Intégrer une approche de processus continue au sein des pratiques pédagogiques du personnel de la 1^{re} à la 5^e année, afin de se servir des trousse d'évaluations GB+ pour planifier l'enseignement.
- Prévoir un comité de travail, avec l'appui des orthopédagogues, sur les pratiques gagnantes à privilégier au niveau de l'apprentissage de la lecture.
- Revoir les stratégies d'enseignement de la lecture, en fonction des découvertes issues des neurosciences.

Santé mentale et bien-être

La santé mentale et le bien-être des élèves et du personnel du CÉF sont des sujets d'intérêt clés depuis un certain temps déjà, particulièrement depuis les importantes interruptions scolaires, les perturbations de l'apprentissage ainsi que les expériences très diverses, personnelles et contextuelles, vécues par les élèves au cours des deux dernières années. La surveillance de la perception et des expériences des élèves aide le CÉF à améliorer les environnements scolaires afin de favoriser une bonne santé mentale et le bien-être des élèves et du personnel.

Mesure choisie par la division scolaire pour la surveillance Santé mentale et bien-être

Au niveau du monitoring du volet Santé mentale et bien-être, il faut mentionner l'importance de l'action locale, action déterminée par chaque équipe-école, en fonction de la situation qui prévaut au sein de l'établissement. Chaque école a élaboré un plan d'amélioration continue qui comprend trois

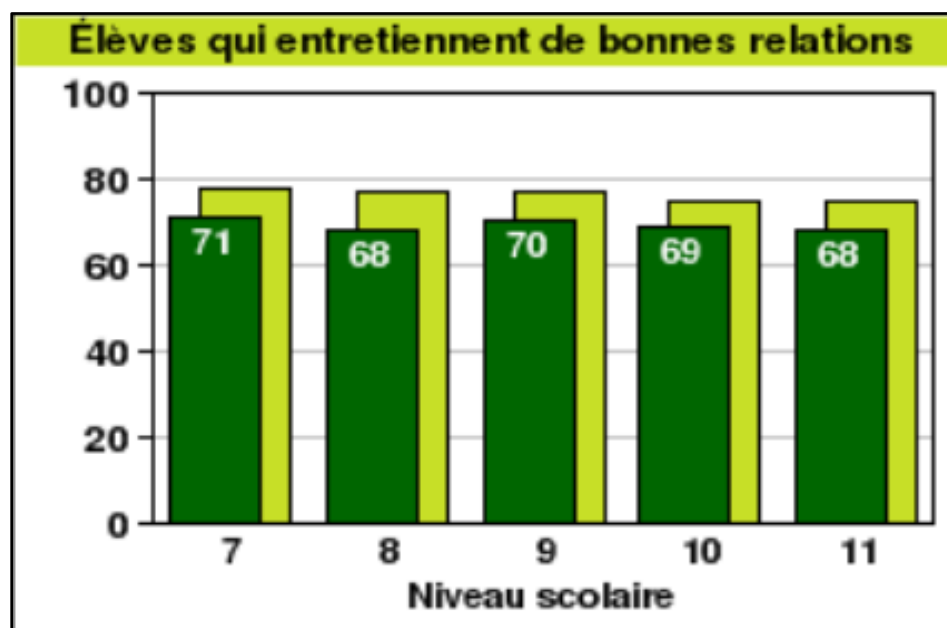
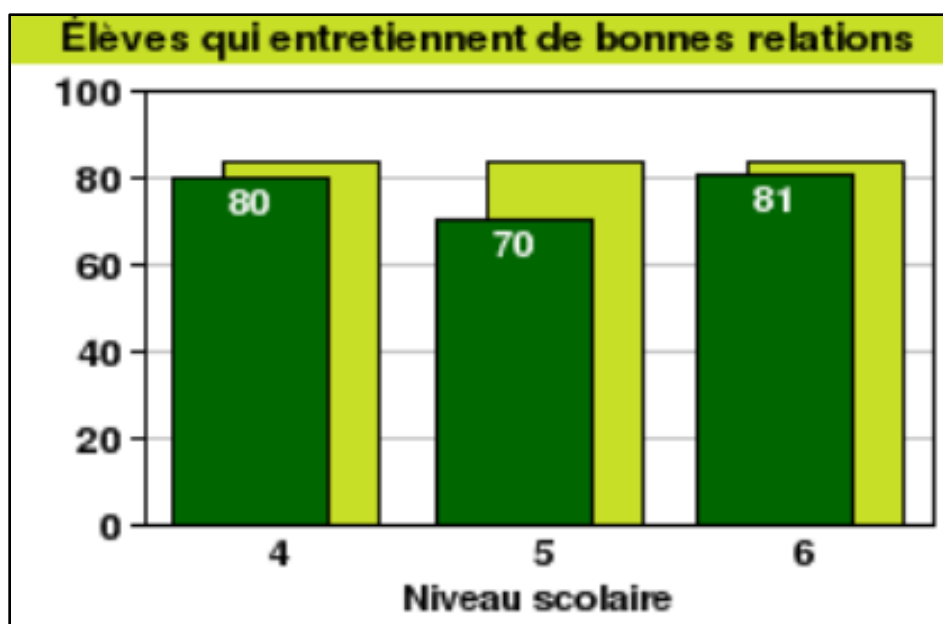


cibles, dont une en santé mentale et bien-être. Les milieux ont donc une marge de manœuvre qui leur permet d'agir et de différencier à la fois les objectifs et les moyens en fonction de la réalité vécue.

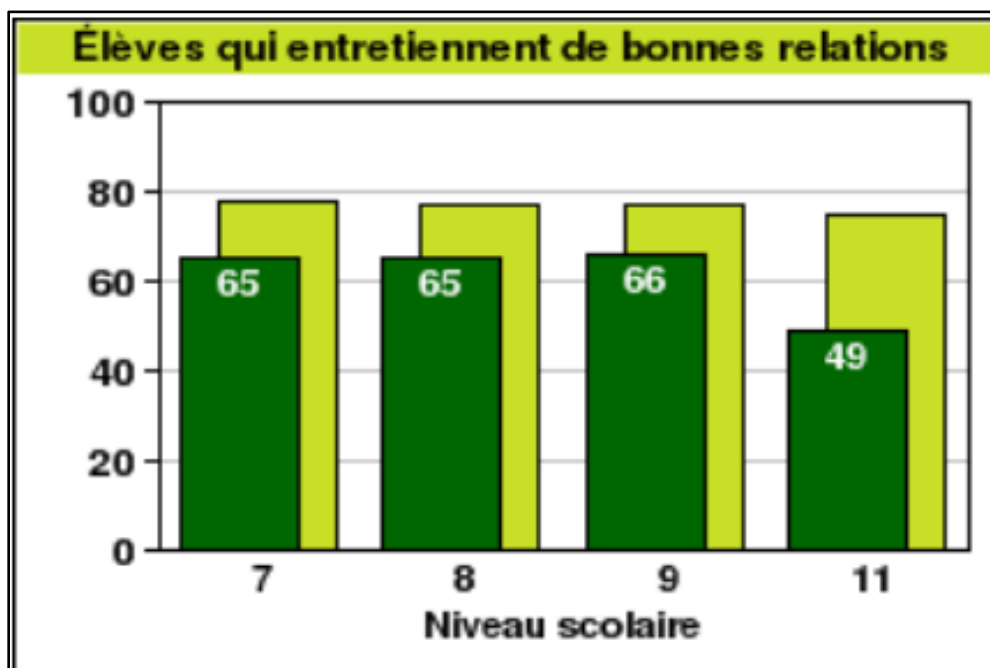
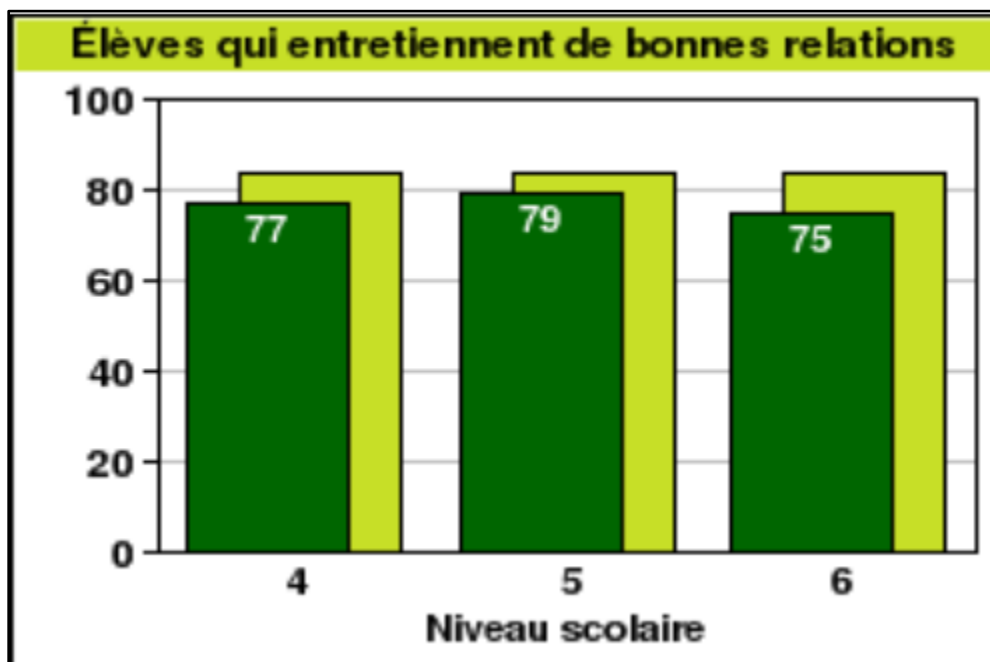
Depuis les deux dernières années, le CÉF a choisi de suivre trois facteurs :

- les relations saines,
- le taux d'anxiété et de dépression,
- la sécurité à l'école.

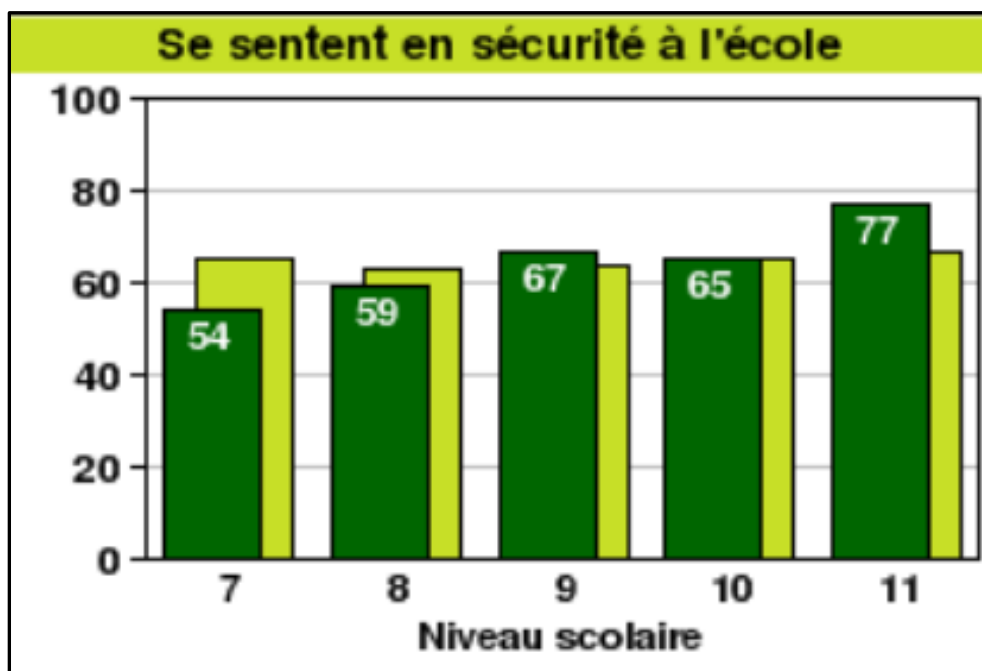
RELATIONS SAINES 2022 (4^e À 12^e ANNÉE)



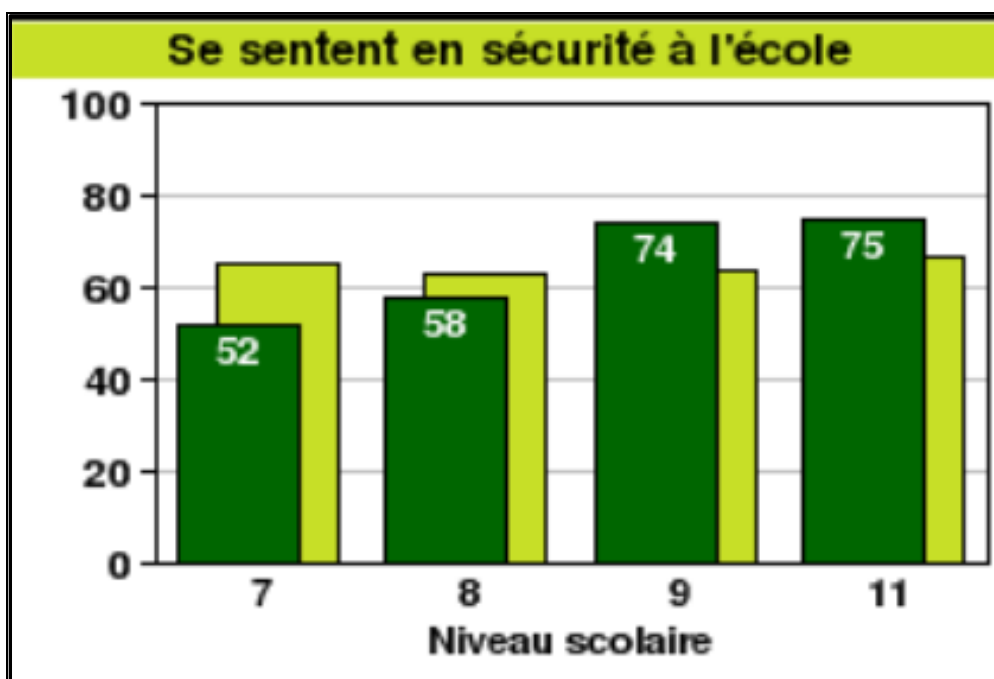
RELATIONS SAINES 2023



LES ÉLÈVES SE SENTENT EN SÉCURITÉ À L'ÉCOLE (2022)



LES ÉLÈVES SE SENTENT EN SÉCURITÉ À L'ÉCOLE (2023)



Analyse des résultats

Relations saines

En 2021-2022, les sondages obtenus démontraient que 77 % des élèves du primaire affirmaient vivre de bonnes relations entre eux (le pourcentage canadien étant de 84 %), alors qu'en 2022-2023, les mêmes pourcentages d'élèves mentionnaient vivre de bonnes relations (77 % pour les élèves du CÉF et 84 % pour la norme canadienne). La répartition de ces élèves a cependant varié d'un niveau scolaire à l'autre.

Au niveau du secondaire, 69 % des élèves exprimaient en 2021-2022 avoir de bonnes relations avec leurs pairs (76 % pour la norme canadienne) alors qu'en 2022-2023, 61 % des jeunes du secondaire affirmaient vivre de saines relations, la norme canadienne étant de 77 %.

Puisque les relations saines entre élèves et adultes sont un critère de base pour une santé mentale saine et un bien-être élevé, la poursuite d'accompagnement et de formation à ce niveau est essentiel.

Sécurité à l'école

Concernant les résultats sur le sentiment de sécurité à l'école perçu par les élèves au cours des deux dernières années, il est noté une stabilité certaine au niveau des pourcentages : en 2021-2022, 64 % des élèves disaient se sentir en sécurité à l'école (65 % pour la norme canadienne) et, en 2022-2023, 65 % des élèves se sentaient en sécurité (la norme canadienne est à 65 %).

Le sentiment de sécurité à l'école repose sur plusieurs facteurs, dont, entre autres, la capacité des jeunes à développer des relations positives, en acquérant les habiletés de base requises (autorégulation, empathie, ouverture, respect, etc...) à un mieux vivre en société.

Mesures à mettre en place

Les mesures qui seront mises en place en 2023-2024 mettront un accent pointu sur la création des relations saines, que ce soit entre les élèves ou entre les élèves et les adultes de l'école. La recherche démontre que ces relations saines sont un facteur de protection essentiel au niveau de la santé mentale et du bien-être, entre autres. Un groupe de travail ayant pour mandat de proposer des stratégies gagnantes sera mis sur pied pour tous les intervenants du CÉF.

Les interventions universelles et ciblées au niveau de la sensibilisation contre l'intimidation augmenteront en 2023-2024 afin que les élèves et les adultes soient bien outillés pour identifier les situations d'intimidation et agir avec célérité et rigueur dans ces situations. Chaque école aura aussi son propre plan de prévention ainsi qu'un comité pour assurer une veille active sur la sécurité et le bien-être des élèves.

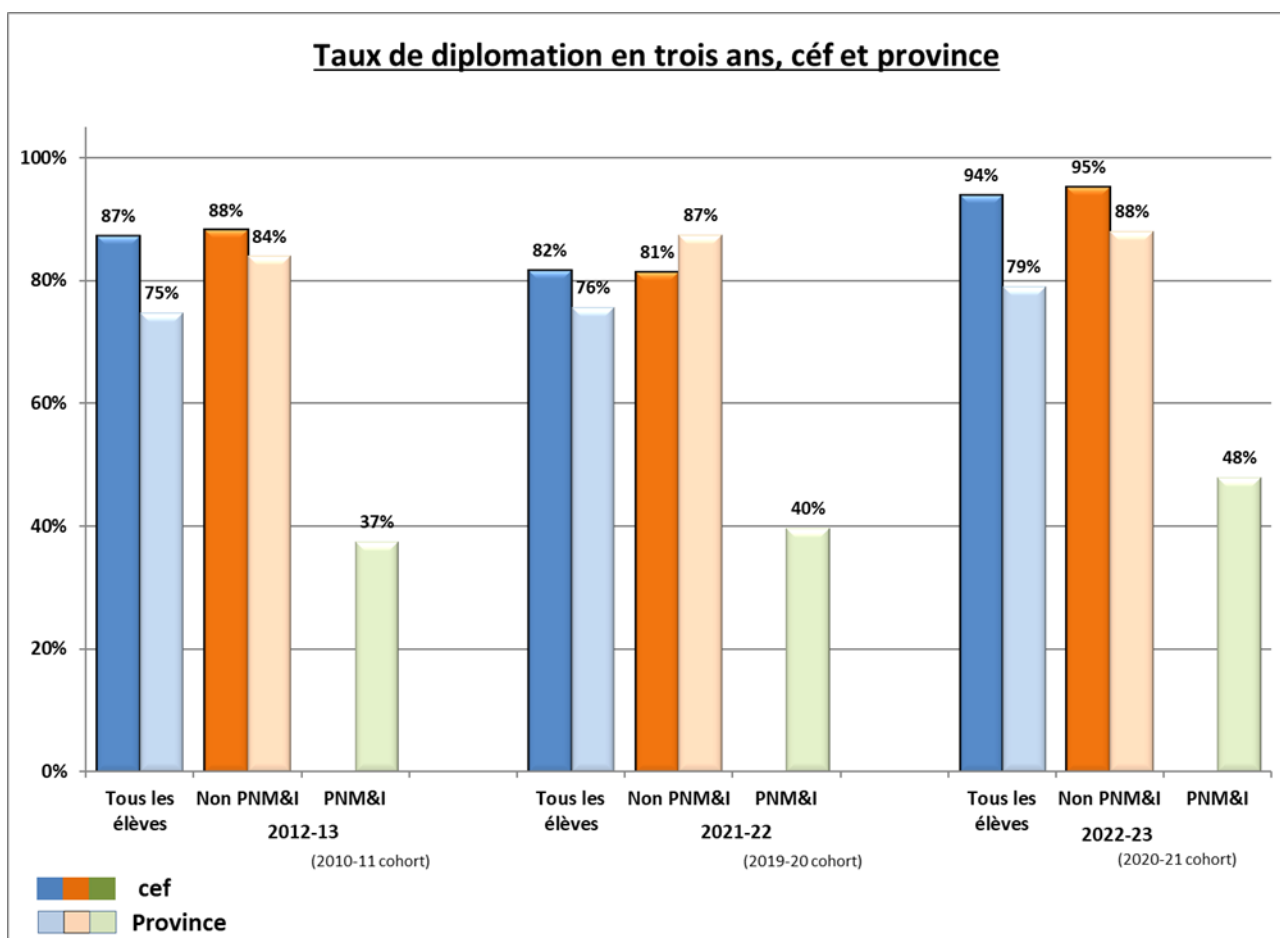
Des outils pour améliorer les taux élevés du stress, de l'anxiété et de la dépression seront aussi en place en 2023-2024. Le programme « Enfants Avertis » sera infusé dans les cours de bien-être et d'autres mesures universelles et ciblées seront proposées par les intervenants en counseling.



Obtention du diplôme de 12^e année – Pourcentage d'élèves ayant terminé leur 12^e année en moins de trois ans

Pour obtenir leur diplôme dans les trois ans suivant le début de la 10^e année, les élèves doivent accumuler chaque année au moins huit crédits pour respecter l'exigence minimale d'avoir accumulé 24 crédits de niveau secondaire à la fin de leur 12^e année. Les taux de diplomation « en temps voulu » sont un moyen de mesurer l'efficacité d'un système scolaire.

Ce qui suit affiche le pourcentage de tous les élèves (non PNM&I et PNM&I) du CÉF qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10^e année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2023



Analyse des résultats

Les processus entourant l'admission d'un élève provenant d'un autre conseil scolaire sont revus, afin de mieux cerner les réalisations et les défis à ses apprentissages et parcours académiques. Les mécanismes de suivi administratif au niveau des questions entourant la diplomation sont renforcés.

La qualité de l'accompagnement professionnel des enseignants, la préoccupation réelle portée par les adultes envers chaque élève dans la réussite des études sont des leviers qui permettent d'améliorer la situation, à très court terme.

Taux de diplomation CÉF et Province

Le CÉF se démarque au niveau du pourcentage de diplomation en trois ans. Les résultats démontrent que 94 % des élèves du CÉF ont obtenu leur diplôme d'études secondaires francophone bilingue en trois ans, alors que le pourcentage provincial est de 79 %.

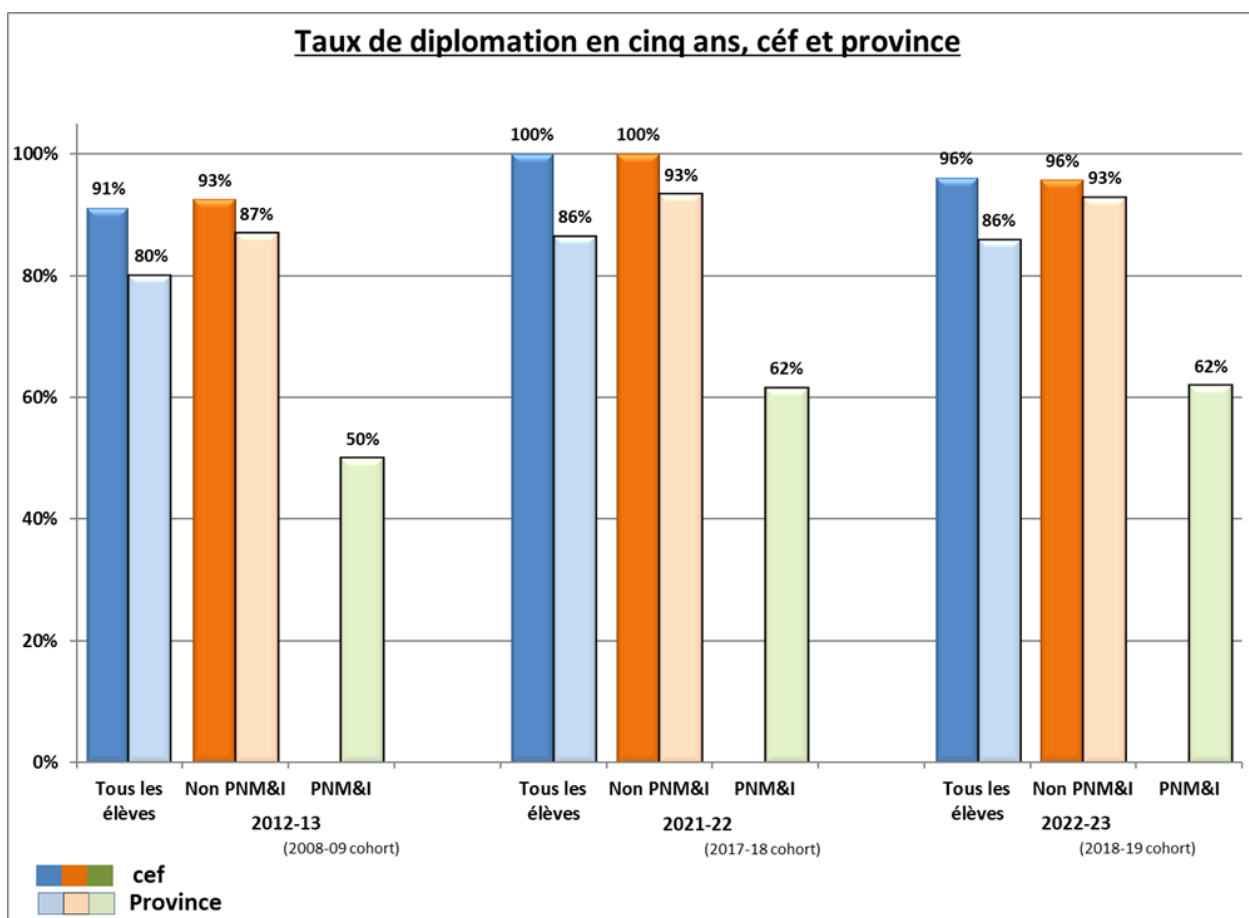
Ce qui suit affiche le pourcentage de tous les élèves (non PNM&I et PNM&I) du CÉF qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10^e année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



Obtention du diplôme de 12^e année – Pourcentage d'élèves ayant terminé leur 12^e année en moins de cinq ans

Pour obtenir leur diplôme typiquement dans les trois ans suivant le début de la 10^e année, les élèves doivent accumuler chaque année au moins huit crédits pour respecter l'exigence minimale d'avoir accumulé 24 crédits de niveau secondaire à la fin de leur 12^e année. Les taux de diplomation « en temps voulu » sont un moyen de mesurer l'efficacité d'un système scolaire.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10^e année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2023



Analyse des résultats

Une augmentation de 2 % d'obtention du diplôme en 5 ans est constatée, par rapport à l'année dernière. L'arrivée d'élèves présentant un faible niveau de français durant le parcours secondaire, explique en partie cette faible augmentation. Les élèves ont besoin de plus de temps pour terminer tous les cours nécessaires à l'obtention du diplôme, de sorte qu'ils continuent à fréquenter l'école pendant plus de trois ans après avoir amorcé leur 10^e année.

Certaines exigences linguistiques liées à la diplomation confrontent les élèves et les pratiques d'accompagnement à des réalités parfois bien particulières, qui requièrent un autre aménagement dans le parcours scolaire.

La qualité de l'accompagnement professionnel des enseignants et la préoccupation réelle portée par les adultes envers chaque élève dans la réussite des études sont des leviers qui permettront d'améliorer la situation, à très court terme.

Taux de diplomation CÉF et Province

Le CÉF se démarque au niveau du pourcentage de diplomation en cinq ans 2022-2023, car 96 % de ses élèves terminent tous les cours nécessaires à l'obtention du diplôme en cinq ans. Le pourcentage obtenu par les élèves de la majorité est de 86 %.



Résultats continus des progrès

La collecte de données pour la surveillance locale et la production de rapports concernant les progrès des élèves afin de soutenir les efforts d'amélioration est bien établie et se poursuit dans le contexte du plan d'éducation de la province.

Savoir comment les élèves progressent par rapport aux principaux résultats scolaires, guide le CÉF dans la mise en place des mesures nécessaires pour s'assurer que davantage d'élèves obtiennent les résultats souhaités chaque année en vue d'atteindre l'objectif du Cadre du plan d'éducation de la province de 2020 à 2030 : J'apprends ce dont j'ai besoin pour mon avenir.

Les indicateurs suivants des informations à prendre en considération pour évaluer l'évolution des élèves de leur entrée à l'école jusqu'à la fin de leurs études.

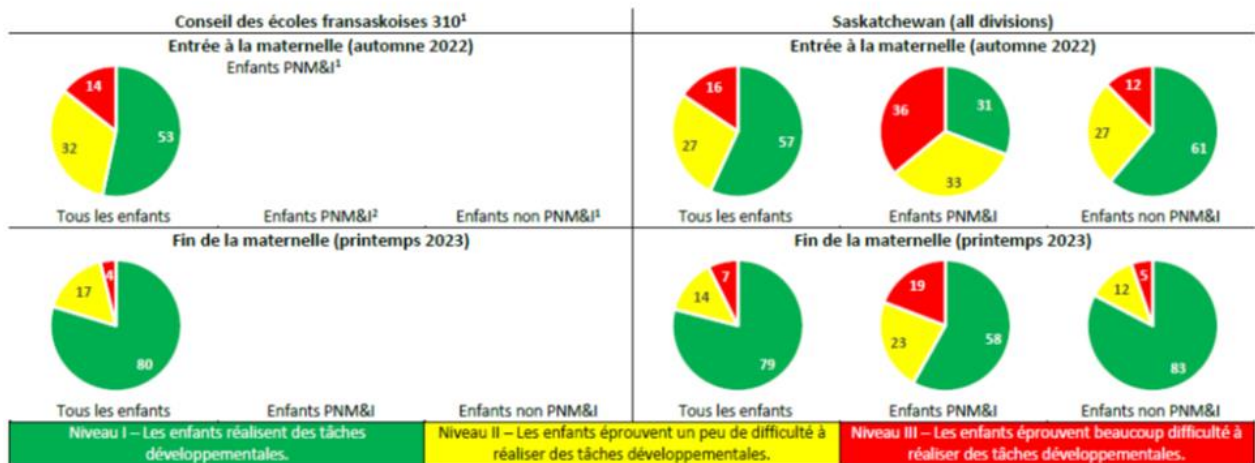
Évaluation de la petite enfance (l'ÉPE-AE)

L'Évaluation de la petite enfance par appréciation de l'enseignant (ÉPE-AE) est un outil d'évaluation de l'état de préparation des enfants d'âge préscolaire qui fournit de l'information sur le développement et l'apprentissage de chaque enfant, y compris un accent sur les habiletés de préparation à la lecture. Les résultats de l'ÉPE-AE permettent aux éducateurs et aux équipes interdisciplinaires au sein des écoles de répertorier rapidement les élèves les plus susceptibles d'avoir besoin de soutien supplémentaire au cours de la maternelle en fonction de leur niveau de développement des habiletés dans cinq domaines principaux au moment de leur entrée à l'école. En plus des résultats dans des domaines spécifiques, les enfants reçoivent aussi des scores de compréhension pour la réceptivité à un niveau d'instruction (RTI). Une instruction ciblée et échelonnée (RTI) est une approche préventive qui permet aux éducateurs, aux équipes scolaires et aux divisions scolaires d'allouer des ressources de façon précoce et continue, plutôt que d'attendre que l'enfant ait subi un échec avant de réagir.

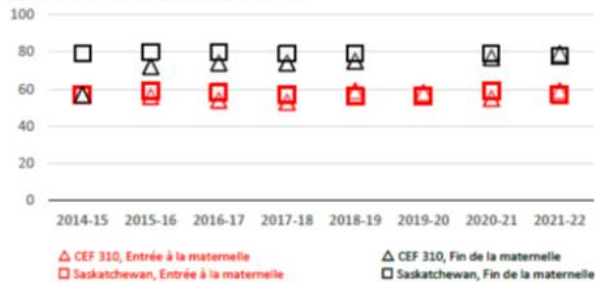
L'ÉPE effectuée en maternelle est un indicateur statistiquement significatif de la probabilité qu'un élève puisse lire à son niveau scolaire ou à un niveau supérieur en 3^e année. Les analyses longitudinales effectuées dans la province montrent que les enfants qui possèdent de bonnes habiletés à leur entrée en maternelle (Niveau 1) dans les domaines clés, ou qui acquièrent de bons niveaux d'habileté durant leur année de maternelle, ont beaucoup plus de chances de devenir des lecteurs capables de lire à leur niveau scolaire à la fin de la 3^e année, en comparaison avec les élèves dont les niveaux d'habiletés évalués sont plus bas lorsqu'ils quittent la maternelle.

Les graphiques suivants montrent le pourcentage d'élèves (tous, Premières Nations, Métis et Inuits et autres) qui ont été évalués au niveau I à l'entrée de la maternelle et après l'année de la maternelle à la sortie pour le CÉF et la Province. Le tableau sous le graphique montre le pourcentage d'élèves de la maternelle évalués au niveau 1 par rapport à la Province depuis l'année de référence (2014-2015). En raison de la fermeture des écoles, liée à la pandémie de COVID-19, il n'y a pas de résultats relatifs à la sortie de la maternelle pour l'année scolaire 2019-2020.

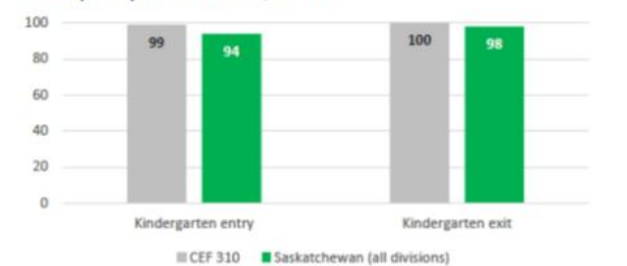




Des enfants qui ont été évalués au niveau 1 (%) par L'Évaluation de la petite enfance - Appréciation de l'enseignant (ÉPE-AE) à l'entrée à la maternelle et à la fin de la maternelle



Taux de participation à l'ÉPE-AE, 2022-23



¹ Les résultats du CEF pour les enfants qui s'identifient comme membre des PNM&I et les enfants/élèves qui ne se s'identifient pas comme membre des PNM&I (non PNM&I) n'ont pas été indiqués dans ce tableau ; il y a trop peu (ou pas) d'élèves dans au moins un groupe de comparaison.
² Les résultats du CEF pour les enfants qui s'identifient comme membre des PNM&I et les enfants/élèves qui ne se s'identifient pas comme membre des PNM&I (non PNM&I) n'ont pas été indiqués dans ce tableau ; il y a trop peu (ou pas) d'élèves dans au moins un groupe de comparaison.

N.B. La recherche démontre que l'identification précoce suivie d'une instruction échelonnée et adaptée pour les enfants de la maternelle à la 3e année peut diminuer de façon notable la prévalence des problèmes de lecture. Le rôle premier d'ÉPE-AE est de permettre une pratique éducationnelle avisée. Le dépistage ÉPE-AE à l'entrée en maternelle est utilisé par les enseignants et les divisions scolaires pour identifier les enfants qui ont des difficultés avec des habilités importantes à l'entrée de la maternelle, et qui peuvent nécessiter une surveillance accrue ou bien d'une évaluation supplémentaire durant l'année. Les enfants qui démontrent des difficultés avec des habilités importantes à l'entrée de la maternelle sont aussi réévalués avant la fin de l'année de maternelle, ce qui permet aux divisions scolaires de mesurer la portée des mesures mises en œuvre. Les élèves de niveau I sont capables de réaliser les tâches de développement sans difficulté. Ces enfants ont une probabilité plus élevée de lire en 3e année - un important facteur prévisionnel du succès scolaire, y compris sur le taux de diplomation en 12e année.

Le ÉPE-AE de la division scolaire affiche maintenant les résultats des élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit (PNM&I) et des élèves non PNM&I qui ne s'identifient pas comme PNM&I, mais cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels (les groupes comparatifs devant consister en un minimum de 10 élèves).

Source : Ministère de l'Éducation, 2023



Analyse des résultats

Le premier constat est que 80 % des élèves du CÉF peuvent réaliser les tâches développementales requises à la fin de la maternelle, ce qui est une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente.

Le pourcentage d'enfants qui éprouvaient des difficultés à effectuer les tâches requises a diminué de 10 % entre le début et la fin de l'année, pour passer de 14 % à 4 %. Une augmentation de 2 % est constatée par rapport à l'année précédente.

Chez les élèves éprouvant un peu de difficulté à compléter les tâches, 15 % d'amélioration (comparés à 11 % en 2021-2022) sont à noter. Ce qui fait passer le pourcentage global de 32 % à 17 %.

Une légère différence est observée entre les résultats provinciaux et les résultats du CÉF. Les évaluations au niveau du CÉF sont administrées en français, dans la salle de classe et le défi de l'apprentissage de la langue peut se refléter principalement dans le domaine de la « Langue et communication », ce qui semble affecter les résultats globaux. Au CÉF, la tendance se maintient d'une année à l'autre.

La transition de la 9^e à la 10^e année

La préparation à la transition de l'intermédiaire vers le secondaire ne cesse d'être bonifiée d'années en années. Pour que celle-ci se déroule en douceur et sans heurts, un atelier est présenté aux élèves de 9^e année par le service d'orientation au printemps précédant l'entrée au secondaire. Cet atelier, intitulé « Bienvenue au secondaire ! », présente à l'élève les changements à venir : l'année semestrielle, les choix de cours, l'intégration du principe des crédits et la diplomation, les services offerts, la préparation des choix pour le postsecondaire, etc...

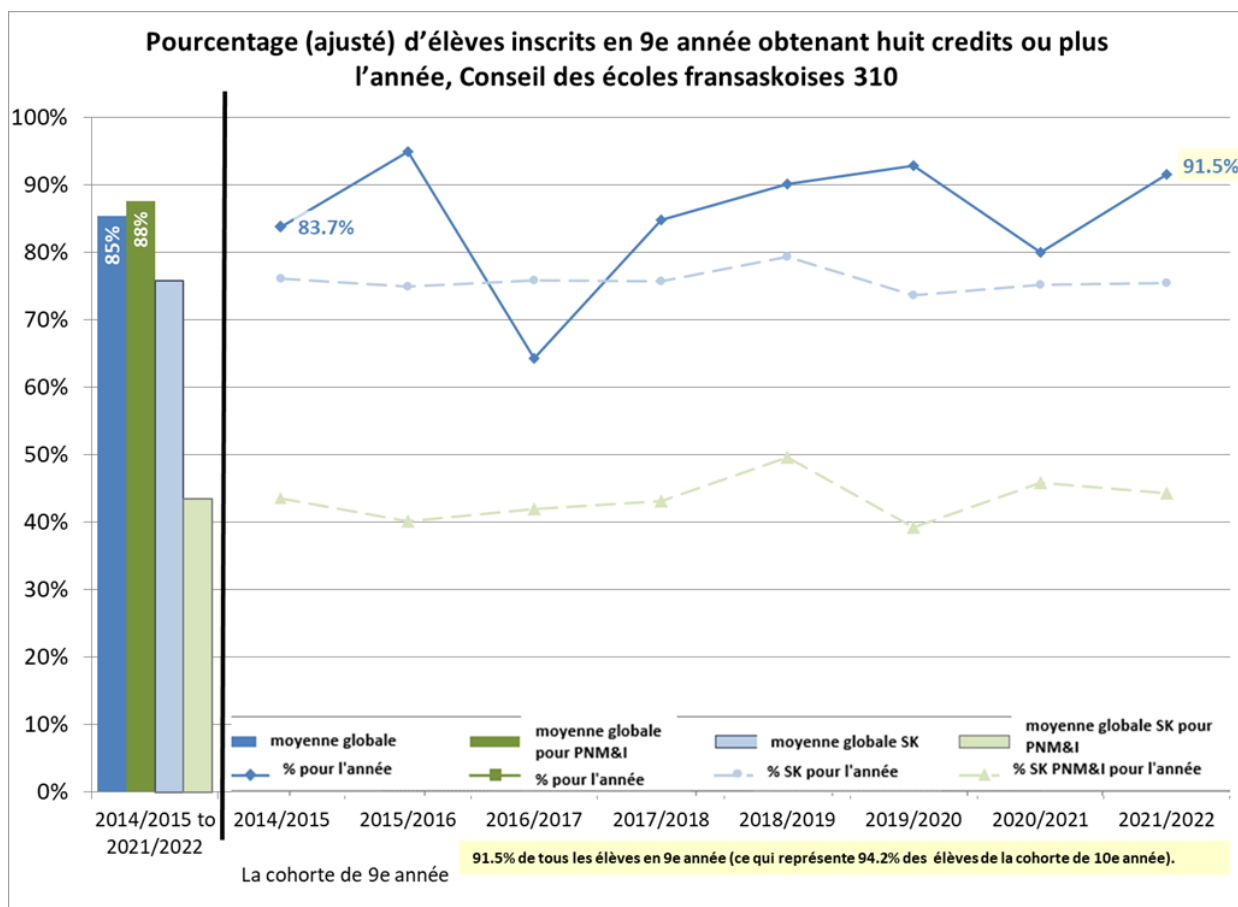
Bien qu'il soit plus élaboré dès la 10^e année, le processus d'orientation des élèves de la 9^e année débute rapidement, avec une rencontre d'ouverture de dossier. Durant cette rencontre, les élèves font connaissance avec leur intervenante et se familiarisent avec les démarches d'orientation. Ils sont accompagnés dans la création de leur compte MyBlueprint (si cela n'a pas été fait au préalable à travers le cours de Sensibilisation aux carrières), et ont également l'opportunité de créer leur curriculum vitae, durant le cours de français. Ces interventions placent les bases en 9^e année. Concernant la 10^e année, un test psychométrique est complété afin d'accompagner l'élève dans son exploration vocationnelle et augmenter sa motivation quant à son parcours scolaire.

Au niveau de la programmation, certaines écoles offrent un cours d'Arts pratiques et appliqués (APA) de 10^e année en 9^e année pour donner un aperçu aux élèves et commencer l'acquisition des 24 crédits nécessaires au diplôme.

Les élèves de 9^e année sont également invités à participer à la Foire des carrières du CÉF en compagnie des élèves du secondaire pour apprivoiser les activités d'orientation et démarrer leurs réflexions, tout en côtoyant les élèves plus âgés qui feront partie de leur entourage l'année suivante. Concernant la diplomation, un suivi rigoureux des crédits des élèves est effectué de manière bimensuelle par l'intervenante en orientation, avec les directions d'école, pour monitorer la progression de chaque élève et ajuster l'offre de cours à ses aspirations postsecondaires et ses intérêts.



Ce qui suit affiche le pourcentage de tous les élèves (non PNM&I et PNM&I) du CÉF qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10^e année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



Notes : Les taux de transition de la 9^e à la 10^e année sont calculés comme le nombre d'élèves ayant obtenu 8 crédits ou plus dans l'année qui suit immédiatement leur année de 9^e année, divisé par le nombre d'élèves de la cohorte de 9^e année. Les résultats pour les populations de cinq élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels

Source : Ministère de l'Éducation, 2023

Analyse des résultats

Le pourcentage des élèves de 9^e année, obtenant huit crédits ou plus l'année suivante, est passé de 80 % à 91,50 %. Les résultats du CÉF ont augmenté de 11,50 % depuis juin 2022 et sont toujours supérieurs à ceux de la Province (76 %).

Les pourcentages pré-pandémiques démontrent que 90 % des élèves de la 9^e année ont obtenu au moins 8 crédits.



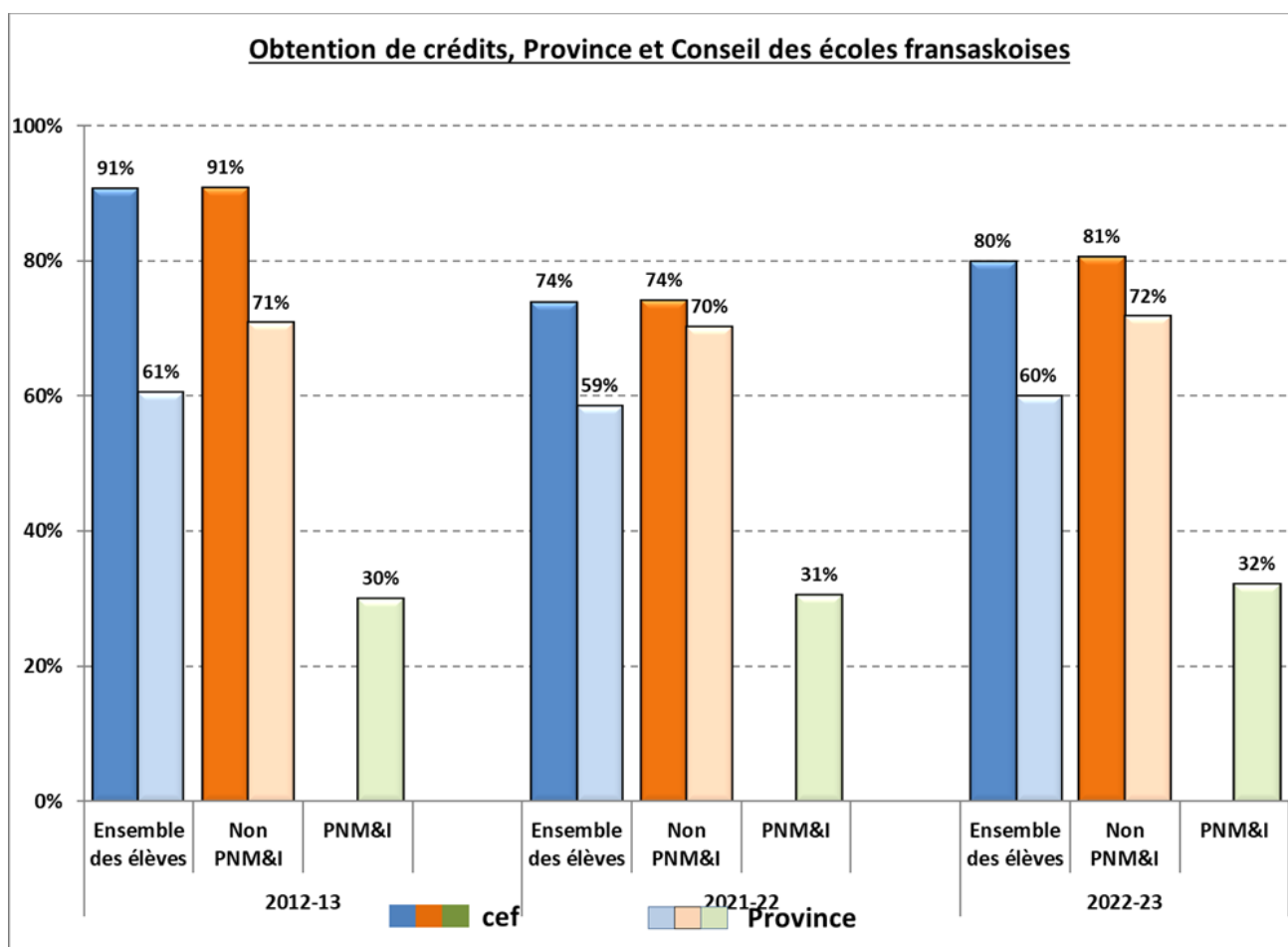
Plusieurs interventions ont été mises en place, telles que des présentations aux élèves et à leurs parents, la création et la diffusion d'un guide des choix de cours, un suivi régulier avec les directions des écoles et les élèves, des présentations lors des rencontres des directions des écoles. Ces interventions ont contribué au taux de réussite dans ce domaine.

Le soutien d'une conseillère en orientation scolaire fut offert afin d'appuyer les élèves vers les choix de cours secondaires, en vue de leur parcours post-secondaire.

Obtention des crédits

L'obtention de crédits constitue un indicateur de prédiction solide sur le taux de diplomation en temps voulu d'un système scolaire. Les élèves qui obtiennent au moins huit crédits par année sont plus susceptibles d'obtenir leur diplôme dans les trois ans suivant le début de la 10^e année que les élèves qui n'accumulent pas huit crédits ou plus par année.

Ce qui suit affiche l'obtention de crédits des élèves du secondaire qui ont accumulé huit crédits ou plus par année, et ce, pour tous les élèves, et pour les sous-populations d'élèves non PNM&I et les élèves PNM&I du CÉF, ainsi que les résultats provinciaux dans chaque catégorie.



N.B. Les mesures sur les crédits obtenus sont calculées par le pourcentage d'élèves inscrits au niveau secondaire au 30 septembre obtenant huit crédits ou plus par année. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations, Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

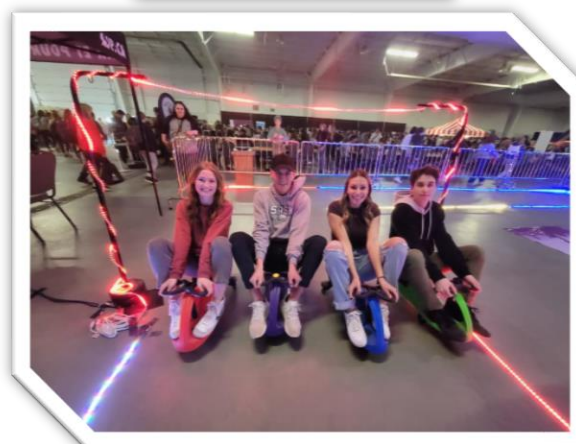
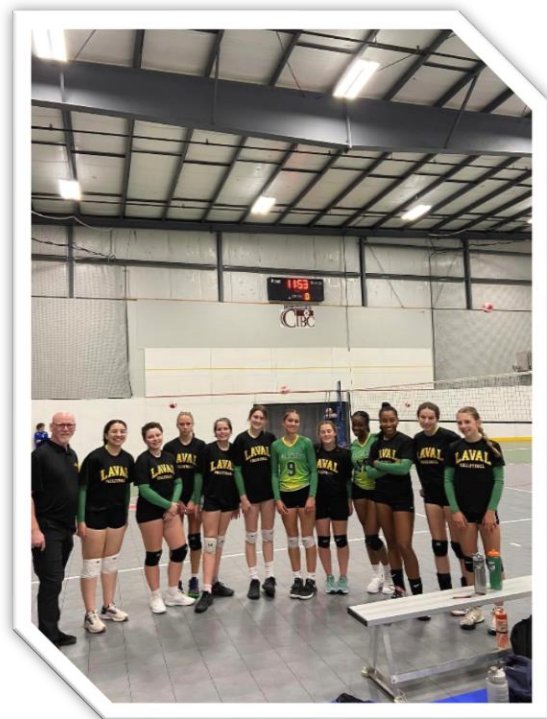
Source : Ministère de l'Éducation, 2023

Analyse des résultats

Le CÉF se démarque au niveau du pourcentage d'obtention d'au moins 8 crédits annuellement.

Année scolaire	Élèves du CÉF	Province	Écart
2012-2013	91 %	61 %	+ 30
2021-2022	74 %	59 %	+ 15
2022-2023	80 %	60 %	+ 20

Le CÉF travaille étroitement avec son équipe en orientation scolaire pour appuyer les élèves vers l'obtention des crédits nécessaires pour leur diplôme secondaire.



Données démographiques (effectifs)

Élèves

Les effectifs scolaires du CÉF sont en croissance continue, avec une avancée significative en septembre 2022.

De la prématernelle à la 12^e année, l'augmentation 2022-2023 versus 2021-2022 est de 5,81 % alors que l'augmentation était de 0,70 % en septembre 2021-2022 versus 2020-2021.

Niveau	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
Maternelle	245	189	219	215	232
1	191	229	178	193	210
2	173	173	217	172	190
3	173	169	175	190	176
4	184	161	165	168	192
5	152	162	153	153	170
6	148	141	153	137	145
7	116	127	135	144	127
8	116	108	119	133	139
9	75	72	67	79	95
10	52	70	70	61	70
11	67	54	64	68	57
12	77	72	59	72	76
Total	1,769	1,727	1,774	1,785	1,879

Prématernelle	210	232	221	224	242
----------------------	------------	------------	------------	------------	------------

Effectifs sous groupe	Niveau	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23
PNM&I	K to 3	<10	10	10	13	27
	4 to 6	<10	<10	10	15	16
	7 to 9	10	<10	<10	10	13
	10 to 12	<10	<10	<10	<10	<10
	Total	33	27	31	41	60
Anglais-langue additionnelle	1 to 3	-	-	-	-	76
	4 to 6	21	44	18	15	<10
	7 to 9	12	18	16	<10	14
	10 to 12	15	17	13	11	12
	Total	48	79	47	32	35

N.B.

- Les nombres d'inscriptions sont basés sur les chiffres du Système de données scolaires (SDS) au 30 septembre de chaque année scolaire.



- Les inscriptions incluent tous les types de résidence, tous les âges, les élèves dont l'éducation est assurée par les parents et les élèves qui ne peuvent quitter leur domicile, à l'exception des inscriptions en ALA qui excluent les élèves non-résidents de la Saskatchewan, les élèves de 22 ans et plus, et les élèves dont l'enseignement est assuré à domicile à distance.
- Les inscriptions en prématernelle représentent les élèves de 3 et 4 ans inscrits, ce qui inclut les élèves qui occupent les places désignées en garderie par le Ministère et ceux qui sont inscrits à des programmes de maternelle et de prématernelle d'autres divisions scolaires.
- Les élèves PNM&I sont ceux qui ont choisi de s'identifier comme appartenant aux Premières Nations (Indiens inscrits/Indiens visés par les traités/Indiens non-inscrits), Métis ou comme Inuits.

Source : Ministère de l'Éducation, 2022

Années scolaires	Conseil des écoles fransaskoises 310				
	2018-2019 (30 sept. 2018)	2019-2020 (30 sept. 2019)	2020-2021 (30 sept. 2020)	2021-2022 (30 sept. 2021)	2022-2023 (28 sept. 2022)
Écoles	M à 12				
Beau Soleil	17	17	23	16	17
Boréale	34	40	34	30	33
ECF Pavillon Monique Rousseau	309	306	307	287	324
ECF Pavillon Gustave-Dubois	153	140	134	133	123
Bellegarde	67	66	69	76	72
Ducharme	74	73	76	79	69
Monseigneur de Laval - Élémentaire	309	284	304	309	344
École du Parc	154	161	149	157	161
Monseigneur de Laval - PSQV	150	167	189	211	222
Notre-Dame-des-Vertus	43	43	43	40	47
Père-Mercure	53	52	54	67	74
Providence	131	125	117	114	123
École Mathieu de Gravelbourg	10	6	3	1	16
St-Isidore	86	91	90	93	99
Valois	179	156	164	163	160
Ecole à domicile		4	18	8	6
TOTAL	1769	1731	1774	1784	1890

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2022

Années scolaires	Conseil des écoles fransaskoises 310									
	2018-2019 (30 sept. 2018)		2019-2020 (30 sept. 2019)		2020-2021 (30 sept. 2020)		2021-2022 (30 sept. 2021)		2022-2023 (28 sept. 2022)	
Écoles	PM3		PM4		PM3		PM4		PM3	
Beau Soleil	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Boréale	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	10	<10	<10
ECF Pavillon Monique Rousseau		49		61		42		42		46
Bellegarde	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	11
Ducharme		11	<10	<10	<10	6	<10	<10	0	<10
Monseigneur de Laval - Élémentaire		33		56		67		67		60
École du Parc		21		21		22		22		32
Notre-Dame-des-Vertus	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10
Père-Mercure		15		11		14		14		16
Providence		18		12		<10		15		12
St-Isidore		12		12		10		10		15
Valois		11		19		20		20		16
Ecole à domicile										
TOTAL	18	192	11	222	13	208	8	217	9	234

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2022



Personnel

Catégorie d'emploi	ETP
Corps enseignant	158,4
Directeurs d'école et adjoints	13,8
Autre personnel enseignant (postes qui soutiennent les programmes d'enseignement) – les psychopédagogues, les adjoints d'enseignement, les coordonnateurs de la communauté scolaire, les orthophonistes, le personnel des centres de ressources, le personnel des technologies de l'information, le personnel de bureau des écoles et les autres employés pédagogiques, etc.	148,1
Personnel administratif et financier – comptables, informaticiens, superviseurs, adjoints à l'administration, commis, etc.	19,1
Personnel affecté au fonctionnement et à l'entretien des installations – concierges, personnel à tout faire, menuisiers, plombiers, électriciens, jardiniers, superviseurs, etc.	25,8
Personnel de transport – chauffeurs d'autobus, mécaniciens, préposés aux pièces, nettoyeurs d'autobus, superviseurs, etc.	13,0
Ligue des administrateurs, des directeurs et des surintendants de l'éducation (LEADS)	2,0
Effectif en équivalents temps plein (ETP)	380,2

N.B. :

- Les nombres indiqués ci-dessus représentent des équivalents temps plein (ETP). Le nombre d'employés peut être supérieur aux chiffres indiqués, étant donné que certaines personnes ne travaillent qu'à temps partiel ou de façon saisonnière.

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2022

Haute direction

Cette section comprend le directeur de l'éducation et les employés relevant directement de lui.



Ronald Ajavon
Directeur général



André Messier
Directeur général adjoint

Infrastructure et services de transport de la division scolaire

Liste des écoles 2022-2023		
Écoles	Classes offertes	Lieu
École Beau Soleil	Prématernelle – 7 ^e	Gravelbourg
École de Bellegarde	Prématernelle – 12 ^e	Bellegarde
École Boréale	Prématernelle – 12 ^e	Ponteix
École canadienne-française - Pavillon Monique Rousseau	Prématernelle – 6 ^e	Saskatoon
École canadienne-française - Pavillon Gustave-Dubois	7 ^e – 12 ^e	Saskatoon
École Ducharme	Prématernelle – 12 ^e	Moose Jaw
École Monseigneur de Laval - Pavillon élémentaire	Prématernelle – 6 ^e	Regina
École du Parc	Prématernelle – 6 ^e	Regina
École Monseigneur de Laval - Pavillon secondaire des Quatre-Vents	7 ^e – 12 ^e	Regina
École Notre-Dame-des-Vertus	Prématernelle – 12 ^e	Zenon Park
École Père Mercure	Prématernelle – 12 ^e	North Battleford
École Providence	Prématernelle – 12 ^e	Vonda
École Mathieu de Gravelbourg	8 ^e – 12 ^e	Gravelbourg
École St-Isidore	Prématernelle – 12 ^e	Bellevue
École Valois	Prématernelle – 12 ^e	Prince Albert



Projets d'infrastructure

Projets d'infrastructure			
École	Projet	Détails	Coût pour 2022-2023
École Mathieu de Gravelbourg / École Beau Soleil (Gravelbourg)	Rénovations majeures	Rénovations majeures du système de chauffage et de ses composantes.	266 877 \$
Nouvelle école élémentaire (Regina)	Construction d'une nouvelle école	Grand projet d'immobilisations, y compris les frais pour les débuts de la construction, les honoraires des professionnels pour la planification et la conception du bâtiment scolaire et communautaire.	5 565 674 \$
Providence (Vonda)	Rénovation du toit de l'école	Installation d'une nouvelle toiture.	200 283 \$
Monseigneur de Laval - Élémentaire (Regina)	Évaluation de la toiture	Évaluation des coûts de remplacement du toit.	9 235 \$
École canadienne française - Pavillon Monique Rousseau (Saskatoon)	Évaluation de la toiture	Évaluation et préparation des documents des coûts de remplacement du toit.	17 436 \$
St-Isidore (St-Isidore de Bellevue)	Évaluation de la toiture	Évaluation des coûts de remplacement du toit.	6 875 \$
Total			6 066 380 \$



Transport scolaire

Le CÉF utilise divers services pour assurer le transport scolaire de ses élèves. Ces services incluent les entreprises de transport scolaire, des services fournis par d'autres conseils scolaires, des particuliers avec véhicules ou des taxis. Une autre option qui est également utilisée est le remboursement des frais encourus par les parents, lorsque cette alternative s'avère la plus pratique et la plus économique.

Les écoles du CÉF sont géographiquement dispersées à l'échelle provinciale, ce qui rend très difficile l'optimisation financière des routes.

L'absence d'écoles de proximité a aussi un important impact négatif sur la durée des routes et les coûts excessifs qui ont un impact sur les finances du CÉF.

La zone de fréquentation de chaque école fransaskoise est délimitée dans un rayon de 100 kilomètres autour de l'école, mais le service de transport peut dépasser cette limite. Les écoles en milieu rural sont toutes isolées, ainsi les élèves sont transportés sur de grandes distances.

Le nombre d'élèves transportés, d'arrêts, la taille des villes et la circulation influencent la durée du trajet. Aussi, certains trajets d'autobus des centres urbains et des milieux ruraux dépassent une durée d'une heure le matin et d'une heure en fin d'après-midi.

À Regina par exemple, le déplacement entre les 3 écoles requiert deux systèmes de transport scolaire distincts. Certains foyers reçoivent des services de deux autobus : un pour l'élémentaire et l'autre pour le secondaire.

Pour les écoles en milieu urbain, les lieux de rassemblement pour l'embarquement et le débarquement des élèves de la prématernelle à la 12e année peuvent se trouver jusqu'à 500 mètres de la résidence de l'élève.

La dispersion des écoles du CÉF rend impossible la mise en place d'un service commun d'autobus de secours en cas d'accident ou de panne d'où la nécessité de faire appel à des services externes pour le dépannage et de prévoir des autobus de remplacement. De même, le CÉF ne dispose pas de garage d'entretien pour effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement de sa flotte d'autobus répartis à travers la province. Par conséquent, il doit utiliser les services commerciaux disponibles localement.



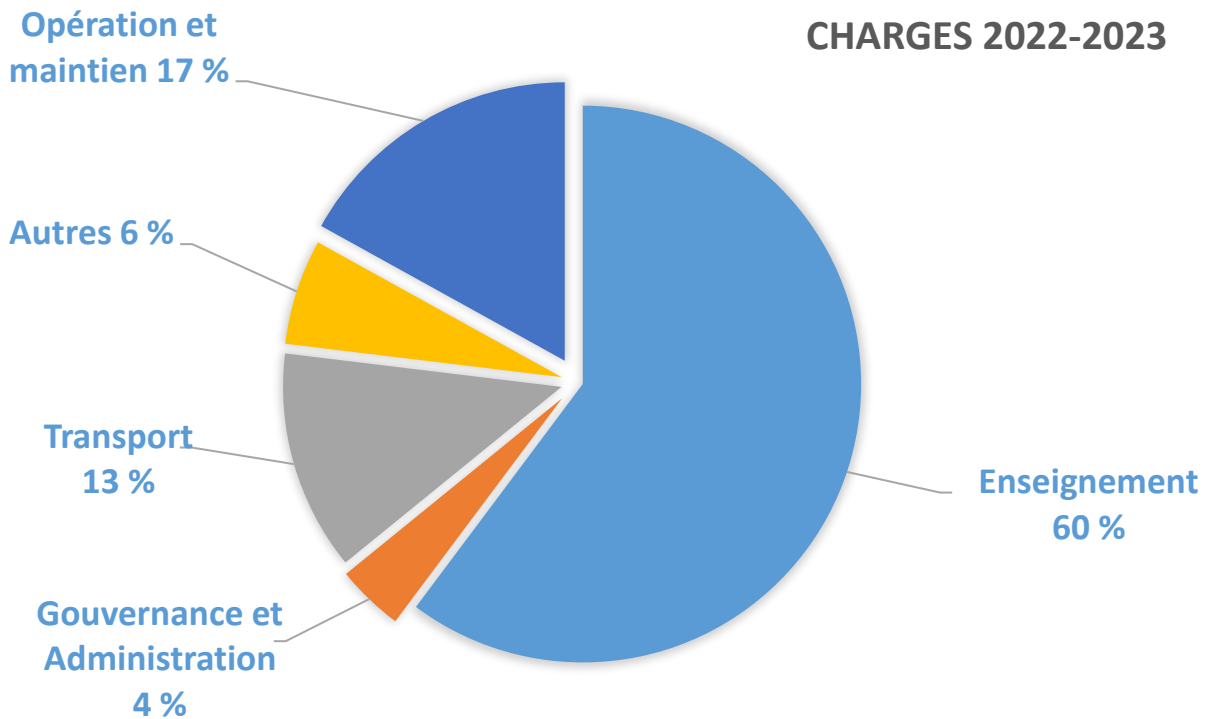
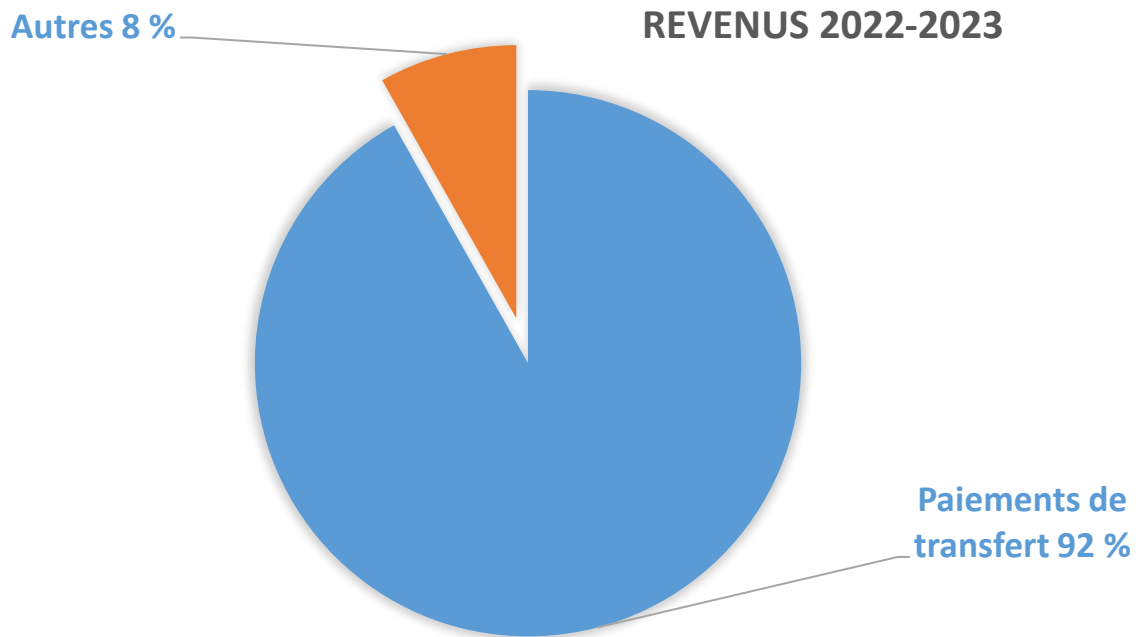
Nombre total d'élèves transportés	1 778 élèves
Nombre d'élèves transportés en milieu urbain	1 266 élèves
Nombre d'élèves transportés en milieu rural	512 élèves
Nombre total de routes du CÉF	87 routes

Les statistiques ne portent que sur les transports scolaires quotidiens au départ et à destination de l'école. Elles excluent les excursions scolaires. Ces données rendent compte des transports des élèves de la prématernelle 4 ans au secondaire du CÉF.



Sommaire financier

Sommaire des revenus et des charges



Explication des écarts entre les prévisions et les réalisations

	2023	2023	2022	Budget vs Réel Écarts Positif / (Négatif)	Budget vs Réel % Écarts	Notes
	Budget	Réel	Réel			
REVENUS						
Paiements de transfert	45 142 934	44 292 241	39 604 379	(850 693)	-2%	
Frais de scolarité et frais afférents	100 304	282 021	42 277	181 717	181%	1
Fonds générés par les écoles	248 348	645 242	410 273	396 894	160%	2
Services complémentaires	3 000	301 909	187 575	298 909	9964%	3
Services externes	180 499	388 283	403 708	207 784	115%	4
Autres	568 199	2 460 047	3 860 571	1 891 848	333%	5
Total Revenus	46 243 284	48 369 743	44 508 783	2 126 459	5%	
DÉPENSES						
Gouvernance	212 672	213 200	189 499	528	0%	
Administration	1 654 202	1 623 489	1 751 701	(30 713)	-2%	
Enseignement	26 846 585	28 160 741	26 582 818	1 314 156	5%	
Opération et maintien	6 157 876	7 963 655	9 592 941	1 805 779	29%	6
Transport	6 272 579	6 002 219	5 973 609	(270 360)	-4%	
Frais de scolarité et frais afférents	492 609	291 936	392 459	(200 673)	-41%	7
Fonds générés par les écoles	248 348	609 287	446 654	360 939	145%	8
Services complémentaires	1 164 899	1 459 477	1 124 639	294 578	25%	9
Services externes	214 499	388 441	375 627	173 942	81%	10
Autres	95 444	245 948	94 971	150 504	158%	11
Total Dépenses	43 359 713	46 958 393	46 524 918	3 598 680	8%	
Surplus (Insuffisance) de l'exercice	2 883 571	1 411 350	(2 016 135)			

Explication des écarts (Tous les écarts positifs ou négatifs de 5 %)

1	Augmentation des inscriptions des élèves internationaux.
2	Reprise des activités postpandémiques.
3	Revenus des frais afférents pour les Centres éducatifs de la petite enfance (CEPE) du CÉF.
4	Prêt de service additionnel en petite enfance et services éducatifs.
5	Remboursement des assurances pour les dégâts d'eau de l'école Monseigneur de Laval - Pavillon élémentaire.
6	Dépenses pour les dégâts d'eau de l'école Monseigneur de Laval - Pavillon élémentaire (Remboursées par les assurances).
7	Baisse des effectifs des élèves externes (Manitoba et Alberta).
8	Reprise des activités postpandémiques.
9	Dépenses liées aux Centres éducatifs de la petite enfance (CEPE) pour les frais afférents et les activités de la programmation culturelle.
10	Prêt de service additionnel en petite enfance et services éducatifs.
11	Utilisation de la marge de crédit.



Annexe A : Liste des bénéficiaires

Paiements au conseil scolaire

Nom	La rémunération	Les charges		Le perfectionnement professionnel		Le total
		En Province	Hors Province	En Province	Hors Province	
BARRY ALPHA*	17 025	7 788	1 041	-	6 184	32 038
BINETTE GENEVIÈVE**	9 383	8 211	2 037	15	-	19 646
FERRÉ MONICA	6 231	7 887	-	15	-	14 133
LEBEL YVAN	6 379	5 907	-	15	-	12 301
LENOUAIL BRIAN	6 392	11 107	-	220	-	17 719
LEPAGE MARIA	6 231	7 731	-	15	-	13 977
PERREault ELIZABETH	6 669	7 347	-	220	-	14 236
RIVARD GISÈLE	6 231	6 427	-	15	-	12 673
ROBERGE GUY	6 231	8 679	-	15	-	14 925
TAHIRI OUMNIA	6 944	9 352	-	220	-	16 516

*Président du CSF

**Vice-présidente du CSF

Services personnels

Liste des bénéficiaires ayant touché des paiements au titre de salaires ou traitements, d'honoraires, etc. totalisant au moins 50 000 \$.

Nom	Montant
ABIDI RIM	65 720
ADJOUmani BRAHIMA	87 356
AHUMADA MORALES LINDA MARISEL	68 466
AJAVON RONALD	220 565
ALAROU AICHATOU	80 266
ALLEN PRESLEY	60 284
ARCHAMBAULT CHANTAL	96 547
ASSI CHARLOTTE	97 571
ASSOUA EDGARD	77 959
ATTA KOUASSI SERAPHIN	74 611

Nom	Montant
BARRENO TIJASH	65 588
BEACH MEGAN	67 986
BEAULIEU NATHALIE	96 631
BEAUPRE ROSE-LINE	91 860
BELOUD ALI FAOUZI	56 619
BERGERON JESSICA	106 364
BERGERON PAUL	102 048
BERQUIN YVES CARLANDE	61 592
BERTIN COLETTE	96 547
BIBOMBA NGALULA HENRIETTE	96 547



Nom	Montant
BISSONNETTE LEAH	83 037
BLAIS DOMINIC	92 067
BLOUIN NATALIE	72 259
BONSON MARIE-LOUISE	74 349
BOSSE PHILIPPE	84 871
BOUDREAU GENEVIÈVE	73 864
BOUDREAU JENNIFER	59 123
BOURGEOIS DION DANIELLE	112 253
BOUTIN BRIGITTE	92 079
BOUVIER-FREEMAN RACHELLE	50 121
BOWDEN MICHAEL	92 067
BOYENKO PATRICIA	92 420
BRAVO-FARIAS FLAVIO	55 326
BRISSETTE-CHENERY NATHALIE	112 253
BUSSIÈRE SUZANNE	96 057
CASTILLOUX JACQUELINE	123 143
CAUX EVLYNE	65 002
CHABE NGAKO GUY GERARD	121 967
CHAROLLAIS VIRGINIE	59 990
CHARTRAND ÉMILY	80 863
CHASSE BRIGITTE	90 149
CHENIER GABRIELLE	79 595
COUSIN ROBERT	98 838
D'ALMEIDA AME ADELEYE E.	73 989
DAUBISSE SARA MARIA	106 748
DAVIS HELENE	79 303
DEMIRCI GULDEN	73 683
DENIS FRANCIS	106 292
DENIS JACQUELINE J.	96 547
DION DANIEL	92 067
DIONNE JEAN-FRANCOIS	97 029
DROLET MARC	96 547
DUBE GASTON	101 274
DUBE RICHARD	96 547
DUMAINE MONIQUE	92 173

Nom	Montant
DUNN KAREN	85 275
DURAND HEATHER	109 203
DURR SALPY	52 017
DZUNO LAMBERT	61 412
EBROTTIE FRANCOIS	93 446
ELLINAKIS MARIE	53 782
FAIRS CAROLINE	77 250
FARIAS CESAR	55 634
FAVREAU ROSANNE	83 264
FEUMBA ANGÉLINE	76 500
FILLION SEBASTIEN	122 400
FLETCHER DANIEL	56 126
FOKOU PASCALINE KWEGANG	81 513
FORTIER-FREÇON NAOMI	102 048
GAREAU DEREK	89 777
GAREAU MELANIE	116 336
GAREAU MICHEL	92 213
GAREAU RÉANNE	67 880
GASCON MARIE-HELENE	50 246
GAUDET GAIL	99 261
GAUDET JOELLE	87 107
GAUDET MOISE	92 067
GAUDET STEPHANIE	76 707
GAUDET TERENCE	92 067
GBOBOUO GISELE	88 598
GENTIL-PERRET ARMAN	96 547
GEORGE COLETTE	91 371
GERBRANDT HENRY	50 071
GIROUX BERTRAND	91 657
GODBOUT CATHERINE	78 446
GODDE CORINNE	102 048
GRAHOUAN MIREILLE	75 172
GRIMARD HELENE	119 787
HABIYAREMYE CHARLES	96 181
HAREL CLAUDE-JEAN	89 922
HENNI FATMA-ZOHRA	130 509
HILL MARIE-PAULE	96 547
HOANG QUANG VINH	67 771



Nom	Montant
HOULD CELINE	76 151
ISSIFI SEIBOU IBRAHIM	50 059
JENSEN CELESTE	71 362
JULIEN MICHELINE	92 067
KASSY MAUREEN	69 542
KAUSMAULLY ALEEM	60 796
KENDEL CARMEN	92 067
KOFFI SERGE	80 749
KOUBEMBA BOUNTSANA PARACLET	90 904
KWIZERA NELLY FAUSTINE	68 048
LACLARE FRANKIE	122 481
LAING LEIA	92 856
LALONDE GISELE	126 116
LAMBONI CHARLES	118 946
LANG DANIELLE	96 547
LAROCQUE NINON	107 178
LATOUR GISELE	96 547
LAVALLEE COLETTE	120 571
LAVALLEE MARYSE	107 128
LEASK HEATHER	101 374
LEBLANC BENOIT	92 548
LEBLANC COLINDA	59 809
LÉCUYER JULIE	85 227
LEGACY JÉRÉMIE	96 547
LEGROS CRYSTEL	60 227
LENOUAIL MARIE- FRANCE	120 276
LEPAGE DOMINIQUE	103 744
LESTAGE NATASHA	68 048
LETOURNEAU TRISTAN	68 466
LIA MARLENE	72 831
LIFFRAN CATHERINE	83 264
LITTLE KRISTA	99 582
LIZEE ROSALIE	73 985
LOUISE ÉLODIE	75 966
LOWES DOLORES	55 634
LOZINSKI AMY	92 067
LY SILEYMANE	84 057
MARCHAND CHYLISSE	97 736

Nom	Montant
MARIN SANABRIA ANA	106 202
MAROIS JULIE	113 405
MARTEL CLAUDE	96 547
MATARA MARIUS	96 547
MCCLELLAND JESSICA	70 822
MERCIER ISABELLE	77 294
MERRIMAN CELINE	96 547
MESSIER ANDRE	210 600
MICHAUD LEO	69 801
MICHAUD RAYMOND	92 067
MILLER ANDREW	96 547
MOE MONIQUE	92 067
MONIN-WHITTLE LAURIANE	92 432
MONTPETIT STEPHANIE	86 113
MOUSSALIM SAMIRA	88 598
MUHABWAMPUNDU YVONNE	68 048
MUNEZERO JEAN- MARIE	55 496
MUNKIENE MARIE LATEZINA	102 048
NANA KIETAGNIGA	102 048
NANTIA K LUCRÈCE	65 588
NDINGUÉ DJIOJIE FABRICE	92 487
NEUFELD CASSANDRA	114 275
NGONGO MARC KISEMBE	68 466
N'GUESSAN N'GUESSAN	92 067
NGUYEN THUY	102 048
NODGE MÉLANIE	55 240
NOZIN JUDE PHARLANDE	64 905
NTONTO LAPÉE DUDELLE MARYSE	61 445
NYANDWI ACQUILINE	82 553
N'ZIAN KOUAME KRA	102 048
NZIAVAKE MANGO	59 459
OUAZIZ KHALID	80 207
OUELLET SEBASTIEN	122 466



Nom	Montant
OUSMANE MAHAMANE	56 929
PAIN STÉPHANIE	96 547
PALICA ÉMILIE	90 034
PARKER ALYSSA	52 215
PEK PICHE CHANTAL	92 067
PELCHAT EVAN	73 653
PELLETIER JULIE	114 852
PERRAULT-CYR JACQUELINE	70 984
PETIT GAELLE	65 554
PLOUFFE YVES	92 067
POPOVITCH DIANE	97 443
POULIN MARIE- CHANTAL	53 667
PRATT KRISTLE	102 241
PRIVÉ KAYLA JOLI MARIE	74 611
PULVERMACHER MICHELLE	96 670
RABUT JOANNE	53 002
RACETTE LIANNE	92 500
RAMI HIND	72 831
REMENDA TRICIA	58 002
RIOUX MARIKA	92 067
RIVARD DOMINIC	126 327
ROBINSON RYAN	69 794
ROGAL CHANTALE	88 598
ROY RITA	92 067
RUA MIGUEL	94 604
SANGARÉ ADAMA	92 487
SANTOS LISETTE	64 896
SCHULTE ROXANNE	92 067

Nom	Montant
SEIDE KARLYN	92 136
SHYAKA CHRISTIAN	66 559
SIMB I SIMB	86 210
SIMO SYLVIE MARLYSE	96 927
SIRIBA MARIE-THERESE	96 547
SIROIS DENISE	120 054
SMITH TODD	93 491
SOBABI MAROUF	77 885
ST-CYR POWER CLAIRE	96 547
ST-JACQUES RAYMOND	102 048
TECKCHANDANI-BUZIAK ASHLEY	74 740
TOGNONMEGNI ZINSOU EUGENE	93 797
TOMPPE DJOMSU VIRGINIE	102 048
TONDEVOLD DAVIN	83 567
TOPPING CATHARINE	114 092
TOURÉ AMADOU	118 591
TREMBLAY SIMON	89 250
UWINEZA GRACE	73 461
VENNES MIREILLE	82 650
VERKOCZY FRANCOIS	96 547
VIGNEAULT CAROLINE	92 067
VOGT JOCELYNE	93 797
WACHOLTZ JOSEPH	65 588
WALTERS THERESA	92 127
WOLENSKY MALENA	104 629
WOOD TRICIA	92 067
YAHOU SAKINA	112 252
YOH ABDOULAYE	145 656



Paiements de transfert

Ci-dessous, la liste des bénéficiaires ayant reçu des transferts totalisant au moins 50 000 \$.

Nom	Montant
DIVISION SCOLAIRE (FRANCO-MANITOBAINE #49)	230 304

Nom	Montant
CONSEIL SCOLAIRE CENTRE-NORD	158 271

Paiements à des fournisseurs

Liste des bénéficiaires ayant touché des paiements totalisant au moins 50 000 \$ pour la fourniture de biens et services.

Nom	Montant
A & L MOTORS	95 910
ACSI	168 214
AON CANADA INC.	290 484
AUVERGNOIS DE PONTEIX	55 156
BROSTON ENTERPRISES	865 651
BUNZL	264 840
CCPE INC	122 861
CCR CONSTRUCTION LTD.	979 047
CITY OF SASKATOON	138 770
FEDERATED CO- OPERATIVES	136 976
FIRST STUDENT CANADA	367 566
FLYNN CANADA LTD.	316 511
GALROCH INC ROCH GALLIEN	100 393
GROUPE IMPACT CONSEIL	51 593
HANSEN INTERIORS	116 485
LASERNETWORKS C/O T11197	73 850
LEGACY BUS SALES	118 809
LEGACY FLEET ASSET	173 702
LP3 TRANSPORTATION	1 485 039
MCCOOL-PHILBIN CONSULTANTS	131 724

Nom	Montant
MIDGARD PROJECT MANAGEMENT	226 643
MILLER THOMSON LLP	115 077
MNP SENCRL SRL/LLP	241 698
NEW GENERATION JANITORIAL	153 528
PRO-TEC INDUSTRIES (LEGACY BUS SALES)	67 336
QUOREX CONSTRUCTION SERVICES LTD.	1 692 715
REGINA CATHOLIC SCHOOLS	182 300
RESTOREX	1 886 690
RW BUS LINES LTD.	375 721
SASKENERGY	330 349
SASKPOWER	528 733
SASKTEL CMR	75 178
SCFPA	63 321
SOFTCHOICE	79 523
STANTEC ARCHITECTURE LTD.	503 021
STUDENT TRANSPORTATION	1 809 327
TELUS HEALTH (CANADA) LTD (LIFE WORKS)	148 003



Nom	Montant
TINYEYE TECHNOLOGIES	82 346
VALÉRIE COURTEMANCHE	51 370
WALTER'S INDUSTRIAL MECHANICAL	312 675

Nom	Montant
WELLDONE MECHANICAL SERVICES	72 163
XEROX CANADA LTD.	71 115

Autres paiements

Liste des bénéficiaires ayant touché au moins 50 000 \$, mais ne relevant pas des catégories précédentes.

Nom	Montant
MUNICIPALE EMPLOYEES PENSION PLAN	1 185 253
RECEVEUR GÉNÉRAL - RP 0001	1 929 367
RECEVEUR GÉNÉRAL - RP 0002	3 737 315

Nom	Montant
SASKATCHEWAN SCHOOL BOARD ASSOCIATION	642 915
SASKATCHEWAN TEACHERS' FEDERATION	2 151 064
SASKATCHEWAN WORKERS' COMPENSATION BOARD	90 236



Rapport de la direction et états financiers vérifiés

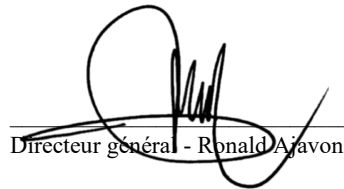


États financiers audités

Du Conseil des écoles francsaskoises No. 310

Division scolaire No. 1425100

Pour la période se terminant : de l'exercice terminé le 31 août 2023



Directeur général - Ronald Ajavon

MNP s.r.l.

Auditeur - MNP s.r.l.

Note - copie à être acheminée au ministère de l'Éducation de la Saskatchewan

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
31 août 2023

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	1
Rapport de l'auditeur indépendant.....	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats et de l'excédent accumulé.....	5
État de la variation de la dette nette.....	6
État des flux de trésorerie	7
Notes aux états financiers.....	8-23
Annexe A : Détails supplémentaires des revenus	A-1 et A-2
Annexe B : Détails supplémentaires pour les charges	B-1, B-2 et B-3
Annexe C : Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles	C-1
Annexe D : Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice	D-1 et E-1
Annexe E : Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie	D-1 et E-1
Annexe F : Détail des actifs désignés.....	F-1

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

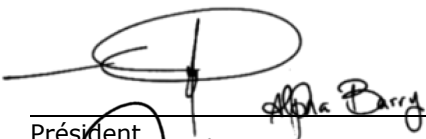
La direction de Conseil des écoles fransaskoises N° 310 (le « Conseil ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon le format prescrit dans le *Manuel de divulgation financière* émis par le ministère de l'Éducation. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

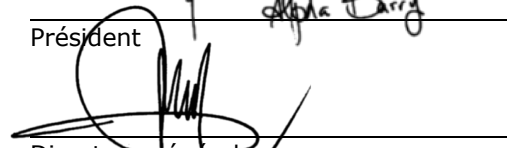
Le Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à s'assurer que les états financiers préparés sont exacts et fiables et à fournir l'assurance raisonnable que les opérations effectuées sont autorisées, les actifs sont protégés, et qu'une information financière fiable est disponible aux fins de l'établissement des états financiers.

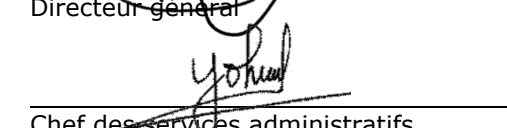
Le Conseil est composé de membres élus qui ne sont pas des employés du Conseil. Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour la divulgation financière et les contrôles internes, et pour approuver les états financiers. Le Conseil est aussi responsable de la nomination des auditeurs externes.

Les auditeurs externes, MNP s.r.l., effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Le rapport des auditeurs ci-joint définit leurs responsabilités, l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès au Conseil et à la direction, et les rencontrent individuellement pour discuter des résultats de leur audit.

Au nom du Conseil


Président


Directeur général


Chef des services administratifs

Le 22 novembre 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres de
Conseil des écoles fransaskoises N° 310

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Conseil des écoles fransaskoises N° 310 (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2023, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)
Le 22 novembre 2023


Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

MNP s.r.l./LLP

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8
300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703
T: 613.632.4178 F: 613.632.7703

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État de la situation financière
de l'exercice terminé le 31 août 2023

	2023	2022
	\$	\$
Actifs financiers		
Encaisse	389,431	396,817
Débiteurs (note 8)	6,698,553	6,285,373
Placements de portefeuille (note 4)	129,322	128,359
Total des actifs financiers	7,217,306	6,810,549
Passifs		
Emprunt bancaire (note 3)	3,114,285	2,926,503
Créditeurs et charges à payer (note 9)	7,710,308	5,241,706
Avantages sociaux futurs (note 6)	724,100	742,200
Revenus reportés (note 10)	207,138	148,326
Total des passifs	11,755,831	9,058,735
Dette nette	(4,538,525)	(2,248,186)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe C)	56,099,725	52,413,557
Charges payées d'avance	270,115	254,594
Total des actifs non financiers	56,369,840	52,668,151
Excédent accumulé (note 13)	51,831,315	50,419,965

Obligations contractuelles (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil

	président
	directeur général

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État des résultats et de l'excédent accumulé
de l'exercice terminé le 31 août 2023

	2023	2023	2022
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
REVENUS	(note 14)		
Paiements de transfert	45,142,934	44,292,241	39,604,379
Frais de scolarité et frais afférents	100,304	282,021	42,277
Fonds générés par les écoles	248,348	645,242	410,273
Services complémentaires (note 11)	3,000	301,909	187,575
Services externes (note 12)	180,499	388,283	403,708
Autres	568,199	2,460,047	3,860,571
Total des revenus (annexe A)	46,243,284	48,369,743	44,508,783
CHARGES			
Gouvernance	212,672	213,200	189,499
Administration	1,654,202	1,623,489	1,751,701
Enseignement	26,846,585	28,160,741	26,582,818
Fonctionnement et entretien	6,157,876	7,963,655	9,592,941
Transport	6,272,579	6,002,219	5,973,609
Frais de scolarité et frais afférents	492,609	291,936	392,459
Fonds générés par les écoles	248,348	609,287	446,654
Services complémentaires (note 11)	1,164,899	1,459,477	1,124,639
Services externes (note 12)	214,499	388,441	375,627
Autres	95,444	245,948	94,971
Total des charges (annexe B)	43,359,713	46,958,393	46,524,918
Excédent (insuffisance) de l'exercice	2,883,571	1,411,350	(2,016,135)
Excédent accumulé, début de l'exercice	50,419,965	50,419,965	52,436,100
Excédent accumulé, fin de l'exercice (note 13)	53,303,536	51,831,315	50,419,965

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État de la variation de la dette nette
de l'exercice terminé le 31 août 2023

	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
	\$	\$	\$
	(note 14)		
Dette nette, début de l'exercice	(2,248,186)	(2,248,186)	(146,863)
Variations au cours de l'exercice			
Excédent (insuffisance) de l'exercice	2,883,571	1,411,350	(2,016,135)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (annexe C)	(5,583,000)	(6,281,227)	(2,771,530)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	-	9,201
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	-	4,402
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2,661,429	2,595,059	2,679,883
Augmentation des charges payées d'avance (annexe E)	-	(15,521)	(7,144)
Variation de la dette nette	(38,000)	(2,290,339)	(2,101,323)
Dette nette, fin de l'exercice	(2,286,186)	(4,538,525)	(2,248,186)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 août 2023

	2023	2022
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) de l'exercice	1,411,350	(2,016,135)
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent/insuffisance de l'exercice (annexe D)	2,595,059	2,684,285
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement (annexe E)	(1,068,899)	718,035
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	2,937,510	1,386,185
Activités d'immobilisations corporelles		
Sorties de fonds pour acquisitions d'immobilisations corporelles	(3,131,715)	(2,815,491)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	9,201
Flux de trésorerie provenant des activités d'immobilisations corporelles	(3,131,715)	(2,806,290)
Activités d'investissement		
Sorties de fonds pour acquisitions de placements de portefeuille	(963)	(702)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(963)	(702)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(195,168)	(1,420,807)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	(2,529,686)	(1,108,879)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	(2,724,854)	(2,529,686)
Composé de :		
Encaisse	389,431	396,817
Emprunt bancaire	(3,114,285)	(2,926,503)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	(2,724,854)	(2,529,686)

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 16.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles francsaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2023

1. Autorité et raison d'être

Le Conseil mène ses activités sous l'autorité de *The Education Act, 1995* de la Saskatchewan en tant que société sous le nom Conseil des écoles francsaskoises N° 310 (le « Conseil ») et agit sous le nom Conseil des écoles francsaskoises. Le Conseil offre des services d'éducation en français aux résidents de la Saskatchewan sous la gouvernance de conseillères et conseillers scolaires élus.

Le Conseil est exonéré de l'impôt sur les bénéfices et est un organisme de charité enregistré selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »).

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par le Conseil :

a) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés pour les actifs et les passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les montants comptabilisés pour les revenus et les charges au cours de l'exercice.

Les postes importants qui exigent de la direction qu'elle établisse des estimations sont les suivants :

- Le passif pour les avantages sociaux futurs de 724 100 \$ (742 200 \$ en 2022) parce que les résultats réels pourraient différer des hypothèses utilisées;
- La durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'amortissement cumulé de 48 699 670 \$ (46 104 611 \$ en 2022) parce que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations faites par la direction;
- Débiteurs non recouvrables de 1 329 \$ (3 200 \$ en 2022), car les recouvrements peuvent varier des estimations initiales;
- Le coût historique des immobilisations corporelles acquises dans les exercices précédents parce que des différences dans les coûts historiques pourraient avoir une incidence significative sur les résultats. Certains coûts ont été estimés lors de la comptabilisation initiale selon les NCSP;
- L'obligation non actualisée estimée de mise hors service d'actifs de 260 717 \$ (260 717 \$ en 2022), car les dépenses réelles peuvent différer considérablement des estimations de l'évaluation.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et lorsque des ajustements deviennent nécessaires. Les ajustements sont comptabilisés dans les résultats dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2023

2. Méthodes comptables (suite)

a) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations (suite)

Bien que les meilleures estimations soient utilisées pour les éléments sujets à l'incertitude relative à la mesure, il est possible que des changements dans les conditions futures survenant au cours du prochain exercice puissent exiger des changements significatifs dans les montants comptabilisés ou divulgués.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à des actifs financiers pour une partie et à des passifs financiers ou un instrument de capitaux propres à une autre partie. Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. La comptabilisation d'un instrument financier survient lorsque le Conseil devient une partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements de portefeuille, les créditeurs et charges à payer, l'emprunt bancaire et la dette à long terme.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts. Les pertes de valeurs telles que des dépréciations ou des radiations sont présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Les gains et les pertes sur les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé dans la période où le gain ou la perte se produit.

Les gains et pertes de réévaluation n'ont pas été constatés par le Conseil dans un état des gains et pertes de réévaluation, car il n'y a pas d'instruments financiers générant des gains ou pertes significatives.

c) Actifs financiers

Les actifs financiers sont les actifs pouvant être utilisés pour rembourser les passifs ou pour financer les opérations futures et ne sont pas destinés à être consommés dans le cours normal des activités. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque considérée nécessaire afin de réduire les montants présentés des actifs financiers à leur valeur recouvrable.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires et les placements très liquides assortis d'une échéance de trois mois ou moins, et sont détenus dans le but de respecter les engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins de placement.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2023

2. Méthodes comptables (suite)

c) Actifs financiers (suite)

Les débiteurs comprennent les paiements de transfert à recevoir, les rabais de taxes sur les produits et services et les autres débiteurs. Les paiements de transfert à recevoir comprennent les montants pour les immobilisations corporelles gagnés, mais non reçus à la fin de l'exercice, pourvu que les montants puissent être raisonnablement estimés. Les paiements de transfert sont constatés lorsque les faits donnant lieu aux transferts se sont réalisés, les transferts ont été autorisés et les critères d'admissibilité sont satisfaits. Les autres débiteurs sont constatés au coût moins une provision pour moins-value. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des débiteurs est considérée comme douteuse.

Les placements de portefeuille comprennent des certificats de placement garanti. Le Conseil évalue ses investissements de portefeuille conformément à sa politique sur les instruments financiers, comme décrit à la note 2 b).

d) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs détenus pour consommation dans la prestation de services. Ces actifs ne produisent normalement pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes du Conseil à moins qu'ils soient vendus.

Les immobilisations corporelles qui ont une durée de vie économique au-delà de l'exercice financier sont utilisées par le Conseil pour offrir des services au public et ne sont normalement pas destinées à la revente.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (ou au coût estimé lorsque le coût réel n'est pas connu) et incluent tous les coûts directs liés directement à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à l'installation et à l'amélioration des immobilisations corporelles.

Le coût des immobilisations corporelles amortissables, moins la valeur résiduelle, est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile selon les termes suivants :

Améliorations aux terrains (pavage, clôture, éclairage, etc.)	20 ans
Bâtiments	20 et 50 ans
Bâtiments temporaires (portatifs, entrepôts, « dépendances », garages)	20 ans
Bâtiments OMHS	50 ans
Autres véhicules	5 ans
Meubles et équipement	10 ans
Équipement informatique et audiovisuel	5 ans
Logiciels	5 ans

Les terrains ne sont pas amortis, car ils ont une durée de vie indéfinie.

Les actifs en construction ne sont amortis qu'une fois achevés et mis en service pour utilisation.

Les charges payées d'avance représentent des montants payés d'avance pour des biens ou services tels que les assurances et les primes d'assurance contre les accidents de travail qui procureront des avantages économiques dans un ou plusieurs exercices futurs. Les charges payées d'avance comprennent les primes d'assurance, les primes d'indemnisation des accidents du travail, les licences de logiciels, le Conseil de réglementation pour les enseignants professionnels de la Saskatchewan et autres services payés d'avance.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2023

2. Méthodes comptables (suite)

e) Passifs

Les passifs sont des obligations actuelles qui résultent de transactions ou d'événements qui se sont produits avant la clôture de l'exercice financier, dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future d'actifs ou d'autres formes de règlement économique.

Les créiteurs et charges à payer comprennent les créiteurs et charges à payer dus à des tiers et à des employés pour du travail effectué, des biens et services reçus et impayés à la date de clôture des états financiers. Les montants sont dus à moins d'un an.

L'obligation de mise hors service d'un actif (OMHS) consiste en des bâtiments qui contiennent de l'amiante. La division scolaire comptabilise la juste valeur d'une OMHS dans la période au cours de laquelle elle contracte une obligation légale liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle. La juste valeur estimée d'une OMHS est capitalisée comme faisant partie de l'immobilisation corporelle correspondante et amortie sur la même base que l'actif sous-jacent.

La dette à long terme comprend les emprunts, pour immobilisations corporelles et autres dettes à long terme avec une échéance à plus d'un an, obtenus dans le but de financer des immobilisations corporelles selon les dispositions de *The Education Act, 1995*.

Les avantages sociaux futurs représentent les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées courus pour les employés du Conseil. Le coût de ces bénéfices est comptabilisé à titre de charge à mesure que les services sont reçus. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les gains ou pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de service moyen estimée des groupes d'employés afférents. Les évaluations actuarielles sont réalisées périodiquement. Un actuaire externe extrapole les évaluations pour les exercices au cours desquels il n'y a pas d'évaluation actuarielle.

f) Régimes de retraite pour les employés

Les employés du Conseil participent à l'un des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises suivants :

- i) Les enseignants participent au régime de retraite de la Saskatchewan Teachers' Retirement Plan. Les obligations pour le Conseil pour ces régimes sont limitées à déduire de la paie et à verser les contributions des employés aux taux déterminés par les régimes respectifs.
- ii) Les autres employés participent au Municipal Employees' Pension Plan. Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les contributions du Conseil sont portées en charges lorsqu'elles sont dues.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2023

2. Méthodes comptables (suite)

g) Constatation des revenus

Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice qui reconnaît les revenus au cours de l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés pourvu que les revenus puissent être raisonnablement estimés et le recouvrement, raisonnablement assuré.

Les principales sources de revenus du Conseil comprennent ce qui suit :

i) Paiements de transferts gouvernementaux

Les subventions gouvernementales sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Les paiements de transfert sont constatés comme revenus lorsque les transferts sont autorisés, tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le Conseil. Les transferts avec des stipulations sont comptabilisés dans les revenus reportés et constatés dans les revenus dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé lorsque les stipulations s'appliquent.

ii) Frais et services

Les revenus provenant des frais de scolarité et autres frais et services sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont gagnés. Les revenus provenant des opérations comportant des obligations de prestation, qui sont des engagements de fournir des biens ou services précis à un contribuable en particulier en échange d'une contrepartie promise, sont comptabilisés lorsque le Conseil remplit l'obligation et que le contrôle des avantages associés aux biens et aux services a été transféré au contribuable. Pour chaque obligation de prestation, le Conseil détermine si l'obligation de prestation est satisfaite au cours d'un exercice ou à un moment précis. Le Conseil devra prendre en compte les obligations de prestation multiples, des contreparties variables, de l'existence de conditions de faveur significatives et des contreparties non monétaires lors de la détermination de la contrepartie à recevoir.

Les revenus provenant de transactions sans obligation de performance sont comptabilisés lorsque le Conseil a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'un événement passé donne naissance à une créance sur ces ressources économiques. Pour chaque transaction sans obligation de performance, le Conseil comptabilise les revenus à leur valeur de réalisation.

iii) Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés à titre de produit dans l'exercice où ils sont gagnés.

iv) Autres contributions (transferts non gouvernementaux)

Les contributions sans restriction sont constatées dans les revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont reçues ou lorsque les fonds ont été engagés envers le Conseil si les montants peuvent être estimés et la collection est assurée de façon raisonnable. Les contributions avec restrictions externes sont des contributions pour lesquelles le contributeur a mis des restrictions sur l'utilisation des ressources. Ces contributions sont reportées et sont constatées dans les revenus lorsque les restrictions s'appliquent. Les contributions en nature sont inscrites à la juste valeur lorsque reçues.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2023

2. Méthodes comptables (suite)

h) Modifications comptables

Revenus (nouvelle norme)

Au cours de l'exercice, la division scolaire a adopté une nouvelle politique comptable du secteur public en matière de constatation, mesure et divulgation des revenus en vertu du chapitre SP 3400. Le chapitre SP 3400 établit des normes sur la façon de comptabiliser les revenus et de présenter des informations à leur sujet en distinguant les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation de ceux issus des opérations sans obligations de prestations. Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Les obligations de prestation s'entendent des promesses exécutoires de fournir des biens ou services précis à un payeur en particulier;
- Les obligations de prestation peuvent être remplies à un moment précis ou progressivement;
- La nouvelle norme établit cinq indicateurs à prendre en compte pour déterminer si les revenus doivent être comptabilisés progressivement;
- L'entité comptabilise les revenus tirés d'opérations avec obligation(s) lorsqu'elle remplit (ou à mesure qu'elle remplit) l'obligation ou les obligations de prestation;
- La constatation des revenus tirés d'opérations sans obligation de prestation se fait lorsque l'entité du secteur public a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'un événement passé donne naissance à une créance sur ces ressources économiques.

Ce changement a été appliqué de manière prospective, et l'exercice précédent n'a pas été retraité. L'application de la nouvelle politique comptable n'a pas eu d'impact sur les états financiers.

3. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire se compose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$, au taux préférentiel diminué de 0,50 %. La marge de crédit est autorisée par le Conseil par résolution d'emprunt et est garantie par un contrat de sûreté sur les paiements de transfert. Cette ligne de crédit a été approuvée par le ministère de l'Éducation le 6 mars 2014. Le solde au 31 août 2023 est de 3 114 285 \$ (2 926 503 \$ en 2022).

4. Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont composés de ce qui suit :

	2023	2022
	\$	\$
Placements de portefeuille au coût après amortissement :		
Certificats de placement garanti, 3,75 % (0,75 % en 2022), échéant le 29 décembre 2023	129 322	128 359
Total des placements de portefeuille reportés au coût après amortissement	129 322	128 359

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2023

5. Charges par fonction et par objets

Fonction	Salaires et avantages sociaux	Biens et services	Intérêts	Amortis- sement	2023 Réel	2022 Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernance	161 229	51 971	-	-	213 200	189 499
Administration	1 262 927	360 562	-	-	1 623 489	1 751 701
Enseignement	24 796 848	2 980 415	-	383 478	28 160 741	26 582 818
Fonctionnement et entretien	1 707 710	4 063 792	-	2 192 153	7 963 655	9 592 941
Transport	466 189	5 516 602	-	19 428	6 002 219	5 973 609
Frais de scolarité et frais afférents	-	291 936	-	-	291 936	392 459
Fonds générés par les écoles	-	609 287	-	-	609 287	446 654
Services complémentaires	1 034 065	425 412	-	-	1 459 477	1 124 639
Services externes	373 814	14 627	-	-	388 441	375 627
Autres	-	(1 285)	247 233	-	245 948	94 971
Total	29 802 782	14 313 319	247 233	2 595 059	46 958 393	46 524 918

6. Avantages sociaux futurs

Le Conseil fournit certains avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les absences rémunérées et les prestations de cessation d'emploi à ses employés. Ces avantages incluent les congés de maladie qui s'accumulent mais qui ne s'acquittent pas, les allocations de retraite et les vacances courues. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les obligations sont comptabilisées en actualisant les versements futurs au prorata des services et sont présentées au poste Avantages sociaux futurs à l'état de la situation financière. Hub International Limited, une firme d'actuaire, a effectué une évaluation actuarielle le 31 mars 2021 et a estimé le passif pour les avantages sociaux futurs au 31 août 2023.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2023

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les détails des avantages sociaux futurs sont comme suit :

	2023	2022
Hypothèses à long terme utilisées :		
Taux d'actualisation (annuel)	4,40 %	4,01 %
Taux d'inflation et de productivité (excluant le mérite et les promotions) (annuel)		
- Personnel enseignant	2,50 %	2,50 %
- Personnel non enseignant	3,00 %	3,00 %
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés	14 ans	14 ans
Avantages sociaux futurs	2023	2022
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	513 700	525 400
Charge constituée au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	56 900	63 500
Charge d'intérêts	22 200	11 200
Prestations versées	(32 200)	(38 300)
Gains actuariels	(16 600)	(48 100)
Amendements au plan	(48 600)	-
Obligation pour les avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	495 400	513 700
Gains actuariels non amortis	228 700	228 500
Avantages sociaux futurs	724 100	742 200
Charge pour les avantages sociaux futurs	2023	2022
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	56 900	63 500
Amortissement des gains actuariels nets	(16 400)	(13 000)
Amendements au plan	(48 600)	-
Coût des avantages sociaux futurs	(8 100)	50 500
Charge d'intérêts sur les avantages sociaux futurs non financés	22 200	11 200
Charge totale des avantages sociaux futurs	14 100	61 700

7. Régimes de retraite

Régimes interentreprises à prestations définies

Les informations au sujet des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises sont comme suit :

a) Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)

Le STRP offre des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2023

7. Régimes de retraite (suite)

Le STRP est financé par les versements des employés membres qui participent et le gouvernement de la Saskatchewan. L'obligation du Conseil envers le STRP est limitée à retenir et à verser les cotisations des employés aux taux fixés par les régimes. Par conséquent, ces états financiers n'incluent aucune charge de cotisation pour ces régimes. L'actif ou le passif net au titre des régimes de retraite n'est pas inscrit dans ces états financiers puisque la responsabilité ultime pour les prestations de retraite demeure celle de la Saskatchewan Teachers' Federation pour le STRP.

Les détails des contributions à ces régimes pour les employés du Conseil sont comme suit :

	2023	2022
	STRP	STRP
Nombre d'employés actifs du Conseil	274	268
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	9,50 % – 11,70 %	9,50 % – 11,70 %
Contribution des employés pour l'exercice	1 771 139	1 710 344

b) Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)

Le MEPP offre des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension. Le MEPP est financé par les versements des employeurs et des employés aux taux fixés par le Municipal Employees' Pension Commission.

Une évaluation actuarielle est préparée chaque trois ans afin d'évaluer la situation financière du régime et la suffisance du financement du régime. Le déficit déterminé par une évaluation actuarielle, s'il y a lieu, est la responsabilité des employeurs et employés qui participent au régime et pourrait affecter les taux des cotisations futures et/ou les bénéfices.

Les versements au MEPP par les employeurs qui participent au régime ne sont pas comptabilisés dans des comptes distincts ou affectés afin d'offrir les bénéfices aux employés d'un employeur spécifique. Les employeurs ne peuvent pas identifier leur part des actifs et passifs respectifs, et l'actif ou le passif net au titre du régime de retraite n'est pas constaté dans ces états financiers. Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations de la part du Conseil sont portées aux charges lorsqu'elles sont dues.

Les détails du MEPP sont comme suit :

	2023	2022
Nombre d'employés actifs	191	159
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	9,00 %	9,00 %
Taux de cotisation du Conseil (pourcentage du salaire)	9,00 %	9,00 %
Contributions des employés pour l'exercice	572 965	505 244
Contributions du Conseil pour l'exercice	572 965	505 244
Date de l'extrapolation actuarielle	(31 décembre 2022)	(31 décembre 2021)
	\$	\$
Actifs du régime	3 275 495 000	3 568 400 000
Passifs du régime	2 254 194 000	2 424 014 000
Surplus du régime	1 021 301 000	1 144 386 000

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2023

8. Débiteurs

Tous les débiteurs présentés à l'état de la situation financière sont déduits de la provision pour moins-value. Les détails des débiteurs et provisions sont comme suit :

	2023			2022		
	Débiteurs	Provision moins-value	Déduction faite de la provision	Débiteurs	Provision moins-value	Déduction faite de la provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transferts provinciaux	3 955 534	-	3 955 534	2 000 000	-	2 000 000
Autres débiteurs	2 744 348	1 329	2 743 019	4 288 573	3 200	4 285 373
Total des débiteurs	6 699 882	1 329	6 698 553	6 288 573	3 200	6 285 373

9. Crédoiteurs et charges à payer

Les détails des crédoiteurs et charges à payer sont comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Salaires courus et avantages sociaux	13 968	14 715
Fournisseurs	4 522 774	2 969 201
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	260 717	260 717
Autres charges à payer	2 912 849	1 997 073
Total des crédoiteurs et charges à payer	7 710 308	5 241 706

La division scolaire a comptabilisé une estimation des obligations de mise hors service d'immobilisations de 260 717 \$ (260 717 \$ en 2022) pour enlever et éliminer l'amiante. La nature du passif est liée aux matériaux contenant de l'amiante dans plusieurs des installations du Conseil qui devront être correctement éliminés lorsque le bâtiment sera vendu ou que des travaux de restauration seront entrepris. Les hypothèses utilisées pour estimer la responsabilité comprennent les divers types de matériaux contenant de l'amiante dans chacun des bâtiments du Conseil, ainsi que la norme de travail qui sera nécessaire pour retirer en toute sécurité les matériaux contenant de l'amiante. De plus, des hypothèses ont été formulées concernant la durée de vie utile restante de tous les bâtiments du Conseil qui contiennent des matériaux contenant de l'amiante afin de déterminer quand les coûts de remise en état pourraient être engagés.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2023

10. Revenus reportés

Les détails des revenus reportés sont comme suit :

	Solde au 31 août 2022	Additions au cours de l'exercice	Revenus constatés au cours de l'exercice	Solde au 31 août 2023
	\$	\$	\$	\$
Revenus reportés liés aux projets non capitaux				
Frais de scolarité	134 283	193 095	134 283	193 095
Don Haïti	14 043	-	-	14 043
Total des revenus reportés	148 326	193 095	134 283	207 138

11. Services complémentaires

Les services complémentaires représentent les services et programmes dont le principal objectif est autre que le soutien ou l'apprentissage de la maternelle à la 12^e année (M à 12), mais qui permet d'améliorer la capacité de livrer son curriculum ou ses programmes d'apprentissage pour M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services complémentaires offerts par le Conseil :

Sommaire des revenus et charges des services complémentaires par programme	Programme Pré-M	Autres programmes	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Frais et autres revenus	298 076	3 833	301 909	187 575
Total des revenus	298 076	3 833	301 909	187 575
Charges				
Salaires et avantages sociaux	934 265	99 800	1 034 065	995 277
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	456	-	456	925
Fournitures et services	23 364	72 462	95 826	56
Meubles et équipements non capitalisables	-	18 575	18 575	-
Fonctionnement des bâtiments	175 679	45 823	221 502	58 210
Communications	3 292	8 629	11 921	3 074
Déplacements	2 647	24 156	26 803	18 823
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	-	-	-	46 337
Charges liées aux étudiants	-	34 557	34 557	567
Services contractuels pour le transport et Allocations	-	15 772	15 772	1 370
Total des charges	1 139 703	319 774	1 459 477	1 124 639
Insuffisance des revenus sur les charges	(841 627)	(315 941)	(1 157 568)	(937 064)

L'objectif et la nature de chacun des services complémentaires se décrivent comme suit :

Le programme prématernelle (Pré-M) est une initiative du secteur de la petite enfance. Ce programme vise à préparer les habiletés linguistiques des enfants qui fréquenteront nos écoles fransaskoises.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2023

11. Services complémentaires (suite)

Les autres programmes incluent l'animation culturelle et le pensionnat. L'animation culturelle vise à responsabiliser les élèves fransaskois. Ce secteur du Conseil permet aussi de les assister avec le développement de leur identité, leur langage et leur culture, le tout faisant partie intégrante du triple mandat du Conseil. Le pensionnat de l'École secondaire Collège Mathieu est le seul dans le milieu francophone dans l'Ouest canadien. Il permet à des élèves de fréquenter une école francophone lorsqu'il n'y en a pas à une distance raisonnable de leur domicile.

12. Services externes

Les services externes représentent les services et les programmes qui ne contribuent pas à l'apprentissage ni au support à l'apprentissage et ne sont pas inclus dans les services complémentaires. Ces services n'ont pas de lien direct avec les programmes M à 12 du Conseil et ne permettent pas directement d'améliorer sa capacité de livrer sa programmation M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services externes offerts par le Conseil :

Sommaire des revenus et charges des services externes par programme	Prêts de service	Formation des conducteurs	2023	2022
	\$		\$	\$
Revenus				
Frais et autres	258 760	129 523	388 283	403 708
Total des revenus	258 760	129 523	388 283	403 708
Charges				
Salaires et avantages sociaux	254 368	119 446	373 814	364 349
Fournitures et services	-	14 627	14 627	11 278
Total des charges	254 368	134 073	388 441	375 627
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	4 392	(4 550)	(158)	28 081

L'objectif et la nature de chacun des services externes se décrivent comme suit :

Les services externes comprennent les prêts de service d'employés au ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, à l'Université de Régina, cours de conduite et au Groupement de services de garde.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2023

13. Excédent accumulé

L'excédent accumulé se compose des actifs financiers et non financiers moins les passifs du Conseil. Le solde représente les excédents accumulés découlant du fonctionnement du Conseil et des fonds générés par les écoles.

Certaines composantes de l'excédent accumulé, comme approuvé par le Conseil, ont été affectées à des fins spécifiques pour le futur; elles sont incluses dans l'excédent accumulé à l'état de la situation financière. Le Conseil ne maintient pas de comptes bancaires séparés sauf pour les fonds générés par les écoles.

Les détails de l'excédent accumulé sont comme suit :

	2022	Additions au cours de l'exercice	Réductions au cours de l'exercice	2023
	\$	\$	\$	\$
Investi dans les immobilisations corporelles				
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	52 413 557	6 281 227	2 595 059	56 099 725
Moins : obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	260 717	-	-	260 717
	52 152 840	6 281 227	2 595 059	55 839 008
Actifs désignés (Annexe F)	859 355	5 998 857	7 440 202	(581 990)
Non affecté	(2 592 230)	-	833 473	(3 425 703)
Total de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	50 419 965	12 280 084	10 868 734	51 831 315

14. Prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires présentées dans les états financiers ont été approuvées par le Conseil le 16 septembre 2022 et par le ministère de l'Éducation le 27 octobre 2022. Par la suite, certains postes budgétaires ont été reclassés, bien que le total des recettes et le total des dépenses soient inchangés. Conformément à la directive du ministère de l'Éducation, les subventions et les dépenses pour le Programme de formation des conducteurs ont été reclassées de l'enseignement aux services externes.

15. Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles importantes du Conseil sont comme suit :

- Contrats de construction de la nouvelle école élémentaire de Regina d'un montant de 15 835 000 \$ sur 2 ans;
- Les contrats de location-exploitation sont comme suit :

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2023

15. Obligations contractuelles (suite)

	Location-exploitation		Total exploitation
	Bureaux, écoles	Transports	
	\$	\$	\$
Paiements minimaux exigibles			
2024	162 469	3 088 060	3 250 529
2025	-	795 529	795 529
Obligations liées aux locations	162 469	3 883 589	4 046 058

16. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 6 281 227 \$ (2 771 530 \$ en 2022), dont un montant de 1 557 300 \$ (248 749 \$ en 2022) a été payé après la fin de l'exercice et un montant de 4 723 927 \$ (2 522 781 \$ en 2022) a été payé au cours de l'exercice.

17. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

18. La gestion des risques

Le Conseil est exposé à des risques financiers liés à ses actifs et passifs financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché constitué du risque de taux d'intérêt.

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2023

18. La gestion des risques (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque du Conseil lié au non-paiement éventuel des comptes débiteurs. Le risque de crédit lié aux créances du Conseil du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et leurs organismes est considéré comme minime. Pour les autres débiteurs, le Conseil a adopté des politiques de crédit qui comprennent l'examen régulier des limites de crédit de ses clients afin de réduire son risque de crédit et une surveillance étroite des comptes en souffrance.

Le Conseil n'a pas d'exposition importante liée à un client particulier. La direction analyse les débiteurs individuellement afin de déterminer si une provision pour moins-value est nécessaire afin de refléter les risques de recouvrement.

L'âge des paiements de transfert et les autres comptes débiteurs au 31 août 2023 qui répondent à la définition d'un instrument financier sont comme suit :

	31 août 2023				90 jours et plus
	Total	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	
	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert	3 955 534	-	2 555 534	-	1 400 000
Autres débiteurs	2 176 071	1 272 750	1 005	(9 215)	911 531
Débiteurs bruts	6 131 605	1 272 750	2 556 539	(9 215)	2 311 531
Provision pour moins-value	1 329	-	-	-	1 329
Débiteurs nets	6 130 276	1 272 750	2 556 539	(9 215)	2 310 202

Les montants à recevoir liés à la TPS et TVP ne s'appliquent pas au risque de crédit, car ils ne répondent pas à la définition d'un instrument financier.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Le Conseil gère le risque de liquidité en surveillant le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Conseil :

	31 août 2023				
	Total	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	7 710 308	7 444 988	4 603	-	260 717
Total	7 710 308	7 444 988	4 603	-	260 717

Conseil des écoles fransaskoises N° 310
Notes aux états financiers
31 août 2023

18. La gestion des risques (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers du Conseil fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le Conseil est exposé à un de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt du Conseil concerne les placements de portefeuille.

Le Conseil a également une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel diminué de 0,5 %. Les variations de taux préférentiel de la banque peuvent causer des fluctuations des versements d'intérêt et des flux de trésorerie. Le solde au 31 août 2023 est 3 144 285 \$ (2 926 503 \$ en 2022).

Le Conseil minimise ces risques par la gestion des flux de trésorerie pour réduire au minimum l'utilisation de sa marge de crédit, et par la gestion de son risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme, grâce à l'utilisation majoritaire des termes à taux fixe de sa dette à long terme.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A : Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice terminé le 31 août 2023

	2023	2023	2022
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Paiements de transfert	(note 14)		
Paiements de transfert pour le fonctionnement			
Ministère de l'Éducation			
Fonctionnement	35,796,094	35,907,842	34,846,587
Entretien préventif et améliorations	938,333	853,615	938,333
Autres transferts	2,595,229	2,904,286	3,032,990
Total des paiements de transfert du ministère	39,329,656	39,665,743	38,817,910
Paiements de transfert fédéraux	-	-	5,000
Autres paiements de transfert	230,278	126,498	181,469
Total des paiements de transfert pour le fonctionnement	39,559,934	39,792,241	39,004,379
Paiements de transfert pour les immobilisations corporelles			
Ministère de l'Éducation	5,583,000	4,500,000	600,000
Total des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	5,583,000	4,500,000	600,000
Total des paiements de transfert	45,142,934	44,292,241	39,604,379
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de fonctionnement			
Frais de scolarité			
Commissions scolaires	27,404	86,009	27,222
Particuliers et autres	72,900	196,012	15,055
Total des frais de scolarité et frais afférents	100,304	282,021	42,277
Fonds générés par les écoles			
Levées de fonds	248,348	645,242	410,273
Total des fonds générés par les écoles	248,348	645,242	410,273
Revenus de services complémentaires			
Autres revenus	3,000	301,909	187,575
Total des revenus de services complémentaires	3,000	301,909	187,575

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A : Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice terminé le 31 août 2023

	2023	2023	2022
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus de services externes	(note 14)		
Autres revenus	180,499	388,283	403,708
Total des revenus de services externes	180,499	388,283	403,708
Autres revenus			
Revenus divers*	287,016	2,345,266	3,762,235
Ventes et locations	280,016	104,916	96,941
Placements	1,167	9,865	1,395
Total des autres revenus	568,199	2,460,047	3,860,571
TOTAL DES REVENUS POUR L'EXERCICE	46,243,284	48,369,743	44,508,783
Revenus divers*	2023	2023	2022
	Budget	Réel	Réel
Remboursement des assurances	217,256	1,398,233	3,104,017
Autres	69,760	947,033	658,218
	<u>287,016</u>	<u>2,345,266</u>	<u>3,762,235</u>

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B : Détails supplémentaires pour les charges
de l'exercice terminé le 31 août 2023

	2023 Budget	2023 Réal	2022 Réal
	\$	\$	\$
Gouvernance	(note 14)		
Charges des membres du Conseil	152,253	161,229	157,023
Conférences pour les membres du Conseil	15,852	6,935	(711)
Conseils d'école	35,000	18,605	14,379
Élections	5,000	16,109	14,599
Autres	4,567	10,322	4,209
Total des charges pour la gouvernance	212,672	213,200	189,499
Administration			
Salaires	1,237,066	1,054,647	1,250,527
Avantages sociaux	192,800	208,280	184,542
Fournitures et services	195,811	246,616	239,032
Meubles et équipements non capitalisables	1,450	1,704	1,957
Opération des bâtiments	2,866	11,549	23,084
Communications	11,627	39,341	12,140
Déplacements	8,933	46,163	24,480
Perfectionnement professionnel	3,649	15,189	15,939
Total des charges d'administration	1,654,202	1,623,489	1,751,701
Enseignement			
Salaires pour les enseignants	17,221,037	18,136,700	17,087,622
Avantages sociaux pour les enseignants	754,905	1,056,994	989,727
Salaires pour le personnel de soutien	4,067,031	4,575,880	4,292,112
Avantages sociaux pour le personnel de soutien	1,083,291	1,027,274	918,523
Soutien à l'apprentissage	238,518	362,034	296,803
Fournitures et services	2,372,963	1,912,522	1,773,540
Meubles et équipements non capitalisables	144,556	151,710	151,774
Communications	178,486	132,440	172,162
Déplacements	118,491	229,217	180,119
Perfectionnement professionnel	86,443	145,587	121,707
Charges reliées aux étudiants	23,402	46,905	31,410
Amortissement des immobilisations corporelles	557,462	383,478	567,319
Total des charges d'enseignement	26,846,585	28,160,741	26,582,818

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B : Détails supplémentaires pour les charges
de l'exercice terminé le 31 août 2023

	2023	2023	2022
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Fonctionnement et entretien	(note 14)		
Salaires	1,233,631	1,398,876	1,315,890
Avantages sociaux	330,563	308,834	303,616
Fournitures et services	2,051	9,082	77,641
Meubles et équipements non capitalisables	29,844	72,994	35,470
Fonctionnement des bâtiments	2,469,957	3,963,267	5,751,531
Communications	1,428	1,247	1,598
Déplacements	1,694	17,118	3,510
Perfectionnement professionnel	-	84	-
Amortissement des immobilisations corporelles	2,088,708	2,186,938	2,098,471
Amortissement des immobilisations corporelles OMHS	-	5,215	5,214
Total des charges de fonctionnement et entretien	6,157,876	7,963,655	9,592,941
Transport			
Salaires	459,538	374,319	376,405
Avantages sociaux	111,842	91,870	75,384
Fournitures et services	301,274	307,845	263,209
Meubles et équipements non capitalisables	410,897	394,885	433,110
Fonctionnement des bâtiments	16,334	2,271	3,841
Communications	8,843	3,503	9,271
Déplacements	651	2,115	4,335
Perfectionnement professionnel	385	-	269
Services contractuels pour le transport	4,947,556	4,805,983	4,798,906
Amortissement des immobilisations corporelles	15,259	19,428	8,879
Total des charges de transport	6,272,579	6,002,219	5,973,609
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de scolarité	467,488	288,740	372,362
Frais de transport	25,121	3,196	20,097
Total des charges pour les frais de scolarité et frais afférents	492,609	291,936	392,459
Fonds générés par les écoles			
Fournitures et services scolaires	248,348	609,287	446,654
Total des charges pour les fonds générés par les écoles	248,348	609,287	446,654

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B : Détails supplémentaires pour les charges
de l'exercice terminé le 31 août 2023

	2023 Budget	2023 Réel	2022 Réel
	\$	\$	\$
Services complémentaires	(note 14)		
Salaires et avantages sociaux – administration	95,215	54,336	47,196
Salaires et avantages sociaux – personnel de soutien	961,040	979,729	948,081
Soutien à l'apprentissage	200	456	925
Fournitures et services	28,000	95,826	56
Meubles et équipements non capitalisables	-	18,575	-
Fonctionnement des bâtiments	60,060	221,502	58,210
Communications	2,778	11,921	3,074
Déplacements	16,881	26,803	18,823
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	-	-	46,337
Charges liées aux étudiants	-	34,557	567
Services contractuels pour le transport et allocations	725	15,772	1,370
Total des charges pour les services complémentaires	1,164,899	1,459,477	1,124,639
Services externes			
Salaires et avantages sociaux – administration	-	47,768	46,801
Salaires et avantages sociaux – enseignants	200,499	326,046	317,548
Fournitures et services	14,000	14,627	11,278
Total des charges pour les services externes	214,499	388,441	375,627
Autres			
Intérêts et frais bancaires			
Intérêts et frais bancaires	95,444	247,233	91,769
Total des intérêts et frais bancaires	95,444	247,233	91,769
Perte à la cession sur d'immobilisations corporelles	-	-	4,402
Créances irrécouvrables	-	(1,285)	(1,200)
Total des autres charges	95,444	245,948	94,971
TOTAL DES CHARGES POUR L'EXERCICE	43,359,713	46,958,393	46,524,918

Annexe C : Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles
de l'exercice terminé le 31 août 2023

	Terrains	Améliorations aux terrains	Bâtiments	Bâtiments temporaires	Bâtiments OMHS	Autobus scolaires	Autres véhicules	Meubles et équipements	Équipement informatique et audiovisuel	Logiciels	Immobilisations en construction	2023	2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles – au coût													
Solde au 1 ^{er} septembre	747,580	1,505,426	71,325,907	13,959,887	260,717	100,068	54,318	4,851,608	4,028,212	126,351	1,558,094	98,518,168	95,785,489
Acquisitions	-	-	266,877	233,058	-	-	19,631	46,891	149,096	-	5,565,674	6,281,227	2,771,530
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(38,851)
Solde au 31 août	747,580	1,505,426	71,592,784	14,192,945	260,717	100,068	73,949	4,898,499	4,177,308	126,351	7,123,768	104,799,395	98,518,168
Immobilisations corporelles – amortissement cumulé													
Solde au 1 ^{er} septembre	-	1,343,096	31,145,339	5,988,289	143,907	1,390	43,854	3,845,582	3,493,902	99,252	-	46,104,611	43,449,976
Amortissement de l'exercice	-	27,097	1,455,960	703,881	5,215	8,339	11,089	192,720	183,014	7,744	-	2,595,059	2,679,883
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(25,248)
Solde au 31 août	S/O	1,370,193	32,601,299	6,692,170	149,122	9,729	54,943	4,038,302	3,676,916	106,996	S/O	48,699,670	46,104,611
Valeur comptable nette													
Solde au 1 ^{er} septembre	747,580	162,330	40,180,568	7,971,598	116,810	98,678	10,464	1,006,026	534,310	27,099	1,558,094	52,413,557	52,335,513
Solde au 31 août	747,580	135,233	38,991,485	7,500,775	111,595	90,339	19,006	860,197	500,392	19,355	7,123,768	56,099,725	52,413,557
Variation de la valeur comptable nette	-	(27,097)	(1,189,083)	(470,823)	(5,215)	(8,339)	8,542	(145,829)	(33,918)	(7,744)	5,565,674	3,686,168	78,044
Cessions													
Coût historique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38,851
Amortissement cumulé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,248
Coût net	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,603
Produit de la cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,201
Perte à la cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4,402)

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour le retrait et la disposition de l'amiante (note 9) sont reliées à des bâtiments avec une valeur comptable nette de 6 655 070 \$ (6 944 531 \$ en 2022).

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe D : Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice
de l'exercice terminé le 31 août 2023

	2023	2022
	\$	\$
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent/l'insuffisance		
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2,595,059	2,679,883
Perte à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	4,402
Total des éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent/l'insuffisance	2,595,059	2,684,285

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe E : Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie
de l'exercice terminé le 31 août 2023

	2023	2022
	\$	\$
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement		
Augmentation des débiteurs	(413,180)	(2,714,767)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer *	(680,910)	3,289,738
(Diminution) augmentation des avantages sociaux futurs	(18,100)	23,400
Augmentation des revenus reportés	58,812	126,808
Augmentation des charges payées d'avance	(15,521)	(7,144)
Total de la variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement	(1,068,899)	718,035

* Ce montant exclut une augmentation de 3 149 512 \$ liée aux acquisitions d'immobilisations corporelles.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe F : Détail des actifs désignés
de l'exercice terminé le 31 août 2023

	31 août 2022	Additions au cours de l'exercice	Réductions au cours de l'exercice	31 août 2023
	\$	\$	\$	\$
Sources externes				(note 13)
Ministère de l'Éducation				
Désignés pour des immobilisations corporelles	320,970	4,500,000	5,832,047	(1,011,077)
Entretien préventif et améliorations	153,318	853,615	998,955	7,978
Total	474,288	5,353,615	6,831,002	(1,003,099)
Sources internes				
Autres				
Fonds générés par les écoles	304,063	645,242	609,200	340,105
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Beau Soleil	13,569	-	-	13,569
Réserves	67,435	-	-	67,435
Total	385,067	645,242	609,200	421,109
Total des actifs désignés	859,355	5,998,857	7,440,202	(581,990)